

20
20

Rapport d'activités



La Communauté d'agglomération du Pays de fontainebleau PAGES 4-13

Le territoire
Les compétences
Les instances
Les élus

Le fonctionnement PAGES 14-25

La commande publique
Les ressources humaines
La communication
Les finances
La contractualisation

Le Projet de territoire PAGES 28-29

La politique de la ville PAGES 30-31

Le développement économique et touristique PAGES 32-43

Le développement économique
Le soutien à l'emploi et l'insertion des jeunes
Le développement touristique

L'urbanisme PAGES 44-59

Les Plans Locaux d'Urbanisme
Les Sites patrimoniaux remarquables
Le Règlement Local de Publicité Intercommunal

L'habitat PAGES 50-57

Le Plan Local de l'Habitat
La rénovation énergétique de l'habitat
Action coeur de ville
Accueil des gens du voyage
Le service logement
La SEM du Pays de Fontainebleau

Mobilités PAGES 58-59

Les réseaux de bus, titres de transports
le transport à la demande
Mode de transports

L'environnement, le cadre de vie PAGES 60-67

Le Plan Climat Air Energie Territorial
L'eau et l'assainissement
Le déploiement de la fibre
La collecte et le traitement des déchets ménagers

Le sport PAGES 68-73

Les équipements sportifs
La vie associative
Les jeux olympiques 2024

La petite-enfance, enfance, jeunesse PAGES 74-79

Les Relais Assistants maternels
L'enfance
La jeunesse



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau pour l'année 2020.

Nous avons passé une année inédite, marquée par une crise sanitaire qui a changé le monde, bouleversé nos vies et fragilisé beaucoup de secteurs de notre économie mondiale.

Plus localement, notre territoire n'a pas été épargné mais malgré ce contexte inédit, notre agglomération a maintenu son activité et assuré la continuité des services aux habitants.

Je tiens d'ailleurs à remercier tous les agents des services de notre agglomération car ils ont su s'adapter, faire preuve de disponibilité et de ténacité malgré ce contexte difficile.

L'année 2020 a également été marquée par le renouvellement de son exécutif. Les élus communautaires sont prêts à relever les défis à venir, à porter les projets structurants pour notre territoire, pour nos 26 communes aux multiples facettes, tout en mesurant l'impact de la crise que nous traversons.

Le rapport d'activités n'est pas qu'une simple rétrospective de l'année écoulée. En mesurant le chemin parcouru, il est également le reflet des engagements pris par les élus.

Je vous laisse prendre connaissance de l'important travail réalisé en 2020, traduction d'une vision collective et d'un projet partagé entre tous.

Vous y découvrirez les actions menées dans le cadre de notre projet de territoire par les différentes directions et services : le développement économique et touristique, l'urbanisme, l'habitat, les mobilités, la politique de la ville, l'environnement, le cadre de vie, le sport, l'enfance et la jeunesse.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Pascal GOUHOURY

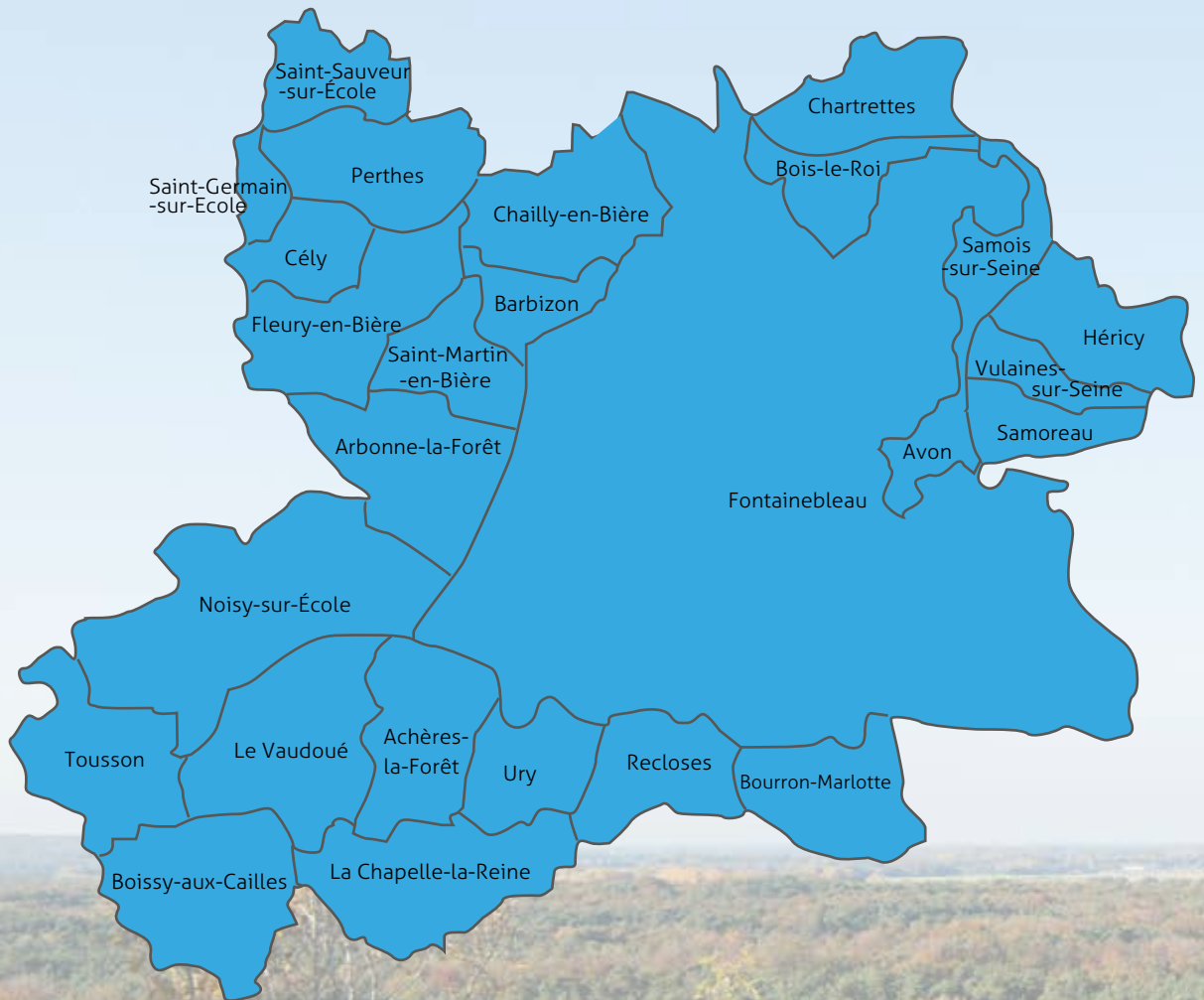


LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

- Le territoire
- Les compétences
- Les instances
- Les élus



26 communes
68 480 habitants
437 km²
Création : 1er janvier 2017



Génèse du logo :





Achères-la-Forêt
 Superficie : 12.60 km²
 Nombre d'habitants : 1201
 Gentilé : les Achérois (-oises)
 Maire : Patrice MALCHÈRE



La Chapelle-la-Reine
 Superficie : 15.9 km²
 Nombre d'habitants : 2521
 Gentilé : les Chapelains (-aines)
 Maire : Gérard CHANCLUD



Arbonne-la-Forêt
 Superficie : 15.08 km²
 Nombre d'habitants : 1040
 Gentilé : les Arbonnais (aises)
 Maire : Anthony VAUTIER



Le Vaudoué
 Superficie : 17.16 km²
 Nombre d'habitants : 767
 Gentilé : les Valdéens (-nes)
 Maire : Michel CALMY



Avon
 Superficie : 3.83 km²
 Nombre d'habitants : 13761
 Gentilé : les Avonnais (aises)
 Maire : Marie-Charlotte NOUHAUD



Noisy-sur-École
 Superficie : 29.91 km²
 Nombre d'habitants : 1909
 Gentilé : les Noiséens (-éennes)
 Maire : Christian BOURNERY



Barbizon
 Superficie : 5.27 km²
 Nombre d'habitants : 1277
 Gentilé : les Barbizonnais (aises)
 Maire : Gérard TAPONAT



Perthes
 Superficie : 12.22 km²
 Nombre d'habitants : 2137
 Gentilé : les Perthois (-oises)
 Maire : Fabrice LARCHÉ



Bois-le-Roi
 Superficie : 6.91 km²
 Nombre d'habitants : 5617
 Gentilé : les Bacots (-ottes)
 Maire : David DINTILHAC



Recloses
 Superficie : 9.35 km²
 Nombre d'habitants : 704
 Gentilé : les Reclosiots (-iottes)
 Maire : Sonia RISCO



Boissy-aux-Cailles
 Superficie : 16.40 km²
 Nombre d'habitants : 307
 Gentilé : les Boisséens (-éennes)
 Maire : Patrick POCHON



Saint-Germain-sur-École
 Superficie : 2.53 km²
 Nombre d'habitants : 345
 Gentilé : les San-germanoïsi (-oises)
 Maire : Gérard THOMAS



Bourron-Marlotte
 Superficie : 11.26 km²
 Nombre d'habitants : 2690
 Gentilé : les Bourronnais-marlottains (-aises)
 Maire : Vitor VALENTE



Saint-Martin-en-Bière
 Superficie : 7.81 km²
 Nombre d'habitants : 787
 Gentilé : les San-martinois (-oises)
 Maire : Véronique FÉMÉNIA



Cély
 Superficie : 6.19 km²
 Nombre d'habitants : 1180
 Gentilé : les Célysiens (nes)
 Maire : Francis GUERRIER



Saint-Sauveur-sur-École
 Superficie : 7.32 km²
 Nombre d'habitants : 1109
 Gentilé : les San-salvatoriens (-iennes)
 Maire : Christophe BAGUET



Chailly-en-Bière
 Superficie : 13.08 km²
 Nombre d'habitants : 1982
 Gentilé : les Chaillotins (ines)
 Maire : Alain THIERRY



Samois-sur-Seine
 Superficie : 6.3 km²
 Nombre d'habitants : 2095
 Gentilé : les Samoisiens (-iennes)
 Maire : Michel CHARIAU



Chartrettes
 Superficie : 10.10 km²
 Nombre d'habitants : 2602
 Gentilé : les Chartrettois (-oises)
 Maire : Pascal GROS



Samoreau
 Superficie : 5.65 km²
 Nombre d'habitants : 2325
 Gentilé : les Samoréens (-éennes)
 Maire : Pascal GOUHOURY



Fleury-en-Bière
 Superficie : 13.87 km²
 Nombre d'habitants : 653
 Gentilé : les Fleurysiens (-iennes)
 Maire : Alain RICHARD



Tousson
 Superficie : 13.24 km²
 Nombre d'habitants : 388
 Gentilé : les Toussonais (-aises)
 Maire : Michaël GOUÉ



Fontainebleau
 Superficie : 172.1 km²
 Nombre d'habitants : 14839
 Gentilé : les Bellifontains (-aines)
 Maire : Frédéric VALLETOUX



Ury
 Superficie : 8.21 km²
 Nombre d'habitants : 819
 Gentilé : les Uriquois (-oises)
 Maire : Jean-Philippe POMMERET



Héricy
 Superficie : 10.68 km²
 Nombre d'habitants : 2527
 Gentilé : les Héricéens (-éennes)
 Maire : Yannick TORRES



Vulaines-sur-Seine
 Superficie : 4.42 km²
 Nombre d'habitants : 2650
 Gentilé : les Vulainots (-ottes)
 Maire : Patrick CHADAILLAT

Cadre de vie

L'agglomération :

- Fournit l'eau potable et gère l'assainissement
- Protège les milieux aquatiques prévient les inondations
- Assure la gestion des déchets via le SMICTOM
- Coordonne le déploiement de la fibre

L'agglomération :

- Élabore le Plan Local
- Soutient les commu
- Accompagne les gra
- Intervient dans la po
- Préserve le patrimoi

Enfance, jeunesse

L'agglomération :

- Anime 5 relais d'assistants maternels (RAM) pour l'ensemble du territoire
- Propose des accueils et actions sectorisés pour les enfants de 3 à 17 ans

Économie

L'agglomération :

- Soutient la création d'entreprises avec sa pépinière Le Booster
- Anime la vie économique locale
- Facilite le parcours immobilier des entreprises (bureaux et zones d'activités)
- Accompagne les entreprises et les structures de l'Économie Sociale et Solidaire
- Favorise le développement des filières agricoles et alimentaires de proximité

Habitat

L'agglomération :

- Définit la politique intercommunale d'habitat adapté à tous
- Intervient dans la demande de logements sociaux et d'urgence
- Planifie l'accueil des gens du voyage

Environnement

L'agglomération :

- Favorise la rénovation éne et l'amélioration de l'habit espace FAIRE
- Favorise la réduction des d la source
- Lutte contre les dépôts sau par des actions préventive curatives et répressives

Urbanisme

Commissariat Intercommunal
dans leurs projets
projets urbains
politique de la ville
ligne bâti, naturel et paysager

Sport, Culture

L'agglomération :

- Soutient les associations intercommunales
- Soutient les grands événements sportifs et culturels
- Assure le fonctionnement et l'entretien de 14 équipements sportifs (piscine, stades, base nautique...)
- Est labellisée « Terre de jeux » 2024 et Centre de Préparation aux Jeux olympiques 2024

Tourisme

L'agglomération :

- Valorise la destination Pays de Fontainebleau avec son office de tourisme intercommunal
- Développe les équipements touristiques et événementiels tel que le Grand Parquet

Mobilité

L'agglomération :

- Développe les réseaux de bus et le transport à la demande
- Subventionne des abonnements lycéens et seniors
- Favorise l'usage des modes de déplacements doux et le covoiturage

nt

rgétique
at -

échets à

vages
s,

Les instances

La Chapelle-la-Reine

Villie

L'agglomération est composée de 26 communes, représentées par 61 conseillers communautaires.

Le Président

Élu par le conseiller communautaire, il préside le conseil communautaire et le bureau.

Il est le chef de l'exécutif et supervise la mise en œuvre de la politique communautaire.

Le Président a signé 50 décisions et 52 arrêtés en 2020.

Le bureau communautaire

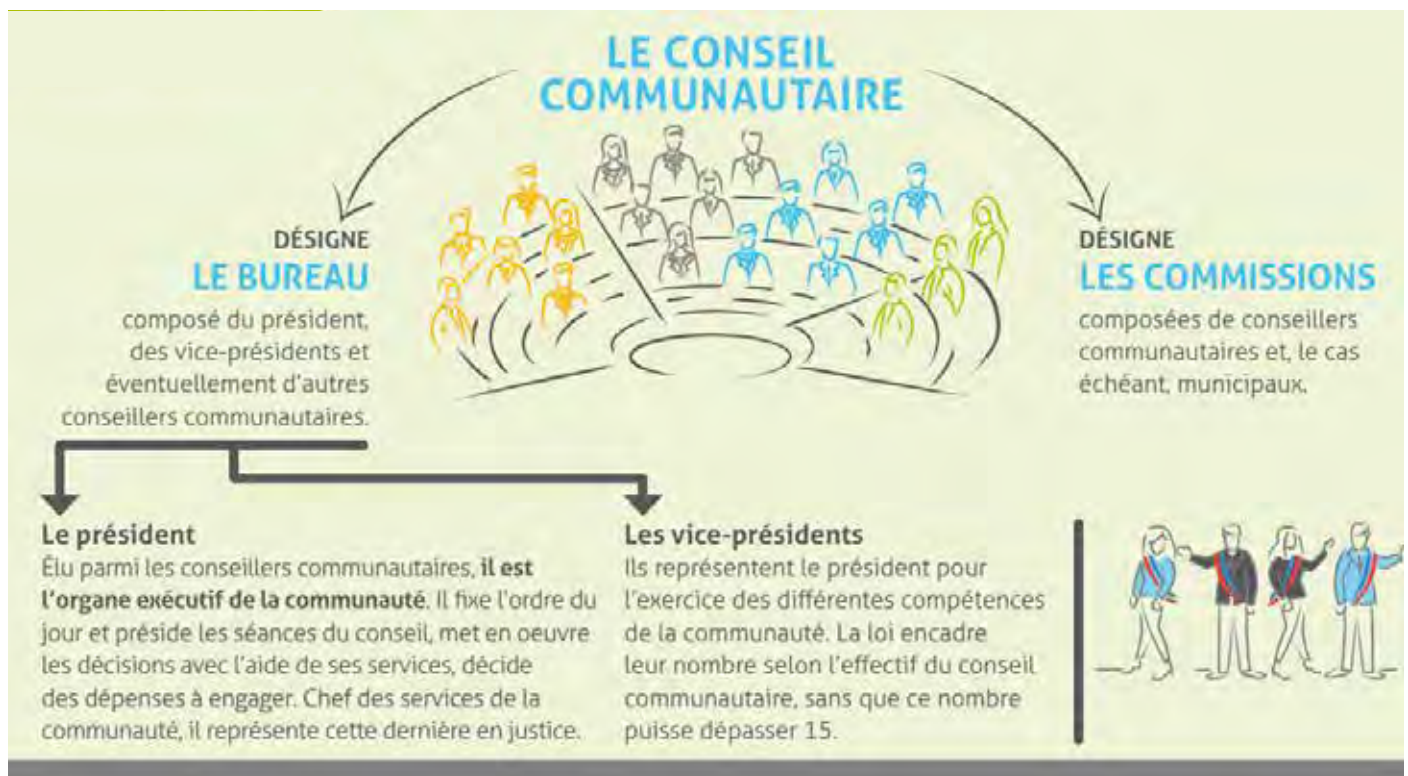
Composé du Président, de 15 vice-présidents et de 13 membres du bureau, le bureau examine les dossiers soumis au conseil communautaire

Le conseil communautaire

Organe délibérant de la Communauté d'agglomération, le conseil décide de la réalisation des actions et opérations à mettre en œuvre.

7 conseils communautaires 257 délibérations

6 février
12 mars
18 juin
9 juillet
10 septembre
15 octobre
10 décembre



Les élus



Pascal GOUHOURY
Maire de Samoreau
Président

Les Vice-Présidents



Frédéric VALLETOUX
Maire de Fontainebleau
Attractivité, tourisme,
enseignement supérieur



Marie-Charlotte NOUHAUD
Maire d'Avon
Environnement



Véronique FÉMÉNIA
Maire de Saint-Martin-en-Bière
Finances, ressources
humaines



David DINTILHAC
Maire de Bois-le-Roi
Santé, solidarités



Christophe BAGUET
Maire de Saint-Sauveur-sur-
École
Développement économique



Fabrice LARCHÉ
Maire de Perthes
Habitat, logement,
patrimoine



Jean-Philippe POMMERET
Maire d'Ury
Mutualisation



Michaël GOUÉ
Maire de Tousson
Urbanisme



Vitor VALENTE
Maire de Bourron-Marlotte
Sport



Sonia RISCO
Maire de Recloses
Mobilité



Pascal GROS
Maire de Chartrettes
Petite enfance,
enfance jeunesse



Yannick TORRES
Maire d'Héricy
Sécurité, vie associative,
culture



Patrick POCHON
Maire de Boissy-aux-Cailles
Développement rural



Nicolas PIERRET
Adjoint à Avon
Emploi, insertion, économie
sociale et solidaire



Daniel RAYMOND
Adjoint à Fontainebleau
Terre de jeux - JO 2024

Les élus

Les membres du Bureau



Michel CHARIAU
Maire de Samois-sur-Seine
Ressources humaines,
dialogue social



Francis GUERRIER
Maire de Cély-en-Bière
GEMAPI



Anthony VAUTIER
Maire d'Arbonne-la-Forêt
Projet de territoire



Nathalie VINOT
Adjointe à Bois-le-Roi
Zones d'activités



Michel CALMY
Maire du Vaudoué



Gérard CHANCLUD
Maire de la Chapelle-la-Reine



Patrice MALCHÈRE
Maire d'Achères-la-forêt



Alain RICHARD
Maire de Fleury-en-Bière



Laurent SIGLER
Adjoint à Vulaines-sur-Seine



Gérard TAPONAT
Maire de Barbizon



Alain THIERY
Maire de Chailly-en-Bière



Gérard THOMAS
Maire de Saint-Germain-sur-École

Les conseillers communautaires



Rodolphe BERCHON
Avon



**Françoise BOURDREUX
TOMASCHKE**
Avon



Aurélie BRICAUD
Avon



Jean-Claude DELAUNE
Avon



Anne-Sophie GUÉRIN
Avon



Thomas IANZ
Avon



Lamia KORT
Avon



Olivier MAGRO
Avon



Pascale TORRENTS-BELTRAN
Avon



Sandrine-Magali BELMIN
Bois-le-Roi



Patrick GAUTHIER
Bois-le-Roi



Thierry REYJAL
Bois-le-Roi



Chantal PAYAN
Bourron-Marlotte



Anne GHYSSENS
Chailly-en-Bière



Marie HOLVOET
Chartrettes



Isabelle BOLGERT
Fontainebleau



Francine BOLLET
Fontainebleau



Gwenaël CLER
Fontainebleau



Thibault FLINE
Fontainebleau



Julien GONDARD
Fontainebleau



Héléne MAGGIORI
Fontainebleau



Judith REYNAUD
Fontainebleau



Laurent ROUSSEL
Fontainebleau



Audrey TAMBORINI
Fontainebleau



Cédric THOMA
Fontainebleau



Sophie BERTHOLIER
Héricy



Isabelle TORQUE
Chapelle-la-Reine



Christian BOURNERY
Noisy-sur-École



Marie-Laure VASSEUR
Noisy-sur-École



Cécile PORTE
Perthes-en-Gâtinais



Françoise BICHON-LHERMITTE
Samois-sur-Seine



Mylène MUSY
Samoreau



Naciba MESSAOUDI
Vulaines-sur-Seine

Les commissions et les groupes de travail

Au-delà des instances réglementaires, l'agglomération dispose de 5 commissions thématiques et de plusieurs groupes de travail qui contribuent aux réflexions, à la préparation et aux prises de décision.

5 commissions

- Finances, ressources humaines et mutualisation,
- Développement économique, tourisme et attractivité,
- Urbanisme, habitat, logement et déplacements
- Environnement,
- Sports, enfance, jeunesse, culture et vie associative.



LE FONCTIONNEMENT

- **La commande publique**
- **Les ressources humaines**
- **Les finances**
- **La contractualisation**
- **La communication**



La commande publique

Missions

Le service commande publique a pour mission la planification et le pilotage des procédures de commande publique de la communauté d'agglomération, qu'il s'agisse de marchés à procédure adaptée, de procédures formalisées ou de délégation de service public.

Il assure la sécurisation juridique des procédures de passation et d'exécution, en accompagnant les services de la définition des besoins à l'exécution administrative et juridique des marchés.

En outre, il s'attache à assurer l'efficacité des achats effectués en veillant au montage contractuel le plus adapté et à l'optimisation économique des marchés traités.

Le GAS 77

Le service commande publique est aussi chargé de l'animation et du secrétariat du groupement de commandes Sud 77 (GAS 77).

Le GAS est un outil au service de la mutualisation, un outil de coopération intercommunal prenant en compte les spécificités et les tailles de chacun de ses membres sur le territoire.

Il a ainsi pour mission, en lien avec les communes :

- D'organiser et d'animer les assemblées générales du comité de coordination, réunions et groupes de travail thématiques ;
- D'aider ses membres en coordonnant les échanges et le partage d'information ;
- De recenser et d'identifier les besoins qui peuvent être mutualisés entre les adhérents ;
- De faire converger les besoins de chacun et d'aider à leur harmonisation en vue de la co-construction de solutions adaptées ;
- De mettre en place les groupements de commandes le cas échéant ;
- De rédiger les comptes rendus et procès-verbaux.

Marché de travaux

Objet du marché	Titulaire	Montant HT	GAS 77
Travaux pour le dévoiement des réseaux structurants traversant le Golf de Cély	TP GOULARD 77210	356 063,39 €	
Travaux pour l'adduction en eau de source d'une propriété à Fleury-en-Bière (suite à contentieux)	STRADANOVA 77000	207 814,59 €	
Travaux de réfection de voirie de la ZAE d'Avon rue Saint-Fiacre et de la ZAE de la Chapelle-la-Reine rue de l'avenir	TP GOULARD 77210	118 686,63 €	
Travaux de réhabilitation du stade équestre du grand parquet à Fontainebleau – lot 1	STRADANOVA 77000	1 289 171,08 €	
Travaux de réhabilitation du stade équestre du grand parquet à Fontainebleau – lot 2	CLÉMENT & TOUBIN 78125	270 000 €	
Travaux de réhabilitation du stade équestre du grand parquet à Fontainebleau – lot 4	FRANCE ENVIRONNEMENT 77220	170 218,55 €	
Travaux de réhabilitation du stade équestre du grand parquet à Fontainebleau - lot 3 (relance après infructuosité)	SITI EUROPE 26760	123 361 €	

Marché defournitures et services

Objet du marché	Titulaire	Montant HT	GAS 77
Étude de faisabilité et d'avant-projet portant sur le développement du Port-de-Plaisance de Valvins	Groupement SETEC / GRELET / EY ADVISORY / EY AVOCATS 13127	54 725 €	
Mission d'étude métrologique des déversoirs du système d'assainissement Fontainebleau/Avon	3D EAU 67200	30 880 €	
Élaboration du programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau	Groupement EOHS / ADÉQUATION 69009	86 945 €	
Services de télécommunications - lot 1 téléphonie fixe (4 membres du groupement)	SFR 75015	110 765,78 €	X
Services de télécommunications - lot 2 téléphonie mobile (4 membres du groupement)	SFR 75015	86 986 €	X
Services de télécommunications - lot 3 interconnexion des sites et téléphonie sur IP (4 membres du groupement)	ADISTA 54320	146 527 €	X
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Chartrettes	VERDI / LIONEL VENTURINI 75006	55 335 €	
Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration sur la commune de Saint-Sauveur-sur-École	SCE 92120	53 213 €	
Fourniture de stations, de vélos, du système d'exploitation et installation (3 membres du groupement)	France vélo connecté 63000	593 680 €	X

Les ressources humaines

Les missions

Le service ressources humaines assure ses missions dans les quatre domaines :

- La gestion administrative et statutaire du personnel (gestion des carrières, de la paie...);
- La gestion des relations avec les partenaires sociaux (organisation des comités techniques, saisine des commissions administratives paritaires...);
- La gestion et l'optimisation des ressources humaines (recrutement...);
- L'organisation du travail et de la vie au travail.

Les principales actions réalisées

Actions structurantes

- Déploiement des registres de sécurité et de santé au travail et du registre de signalement d'un danger grave et imminent ;
- Désignation d'un assistant de prévention ;
- Organisation de la visite d'inspection de l'agent chargé de la fonction d'inspection du CDG77 ;
- Élaboration du plan de gestion Covid-19 et de ses protocoles :
 - Protocole vie au travail,
 - Protocole gestes barrières,
 - Protocole nettoyage,
 - Protocole accueil,
 - Protocole en cas d'agent symptomatique.

Actions réglementaires

- Adoption des lignes directrices de gestion 2021/2023
- Adoption du plan d'action 2021/2023 pour assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- Élaboration du bilan social de l'année 2019 ;
- Élaboration du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2019 ;
- Élaboration du rapport sur la santé, la sécurité et les conditions de travail pour l'année 2019 ;
- Élaboration du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour l'année 2020
- Élaboration du rapport sur les mises à disposition pour l'année 2019.



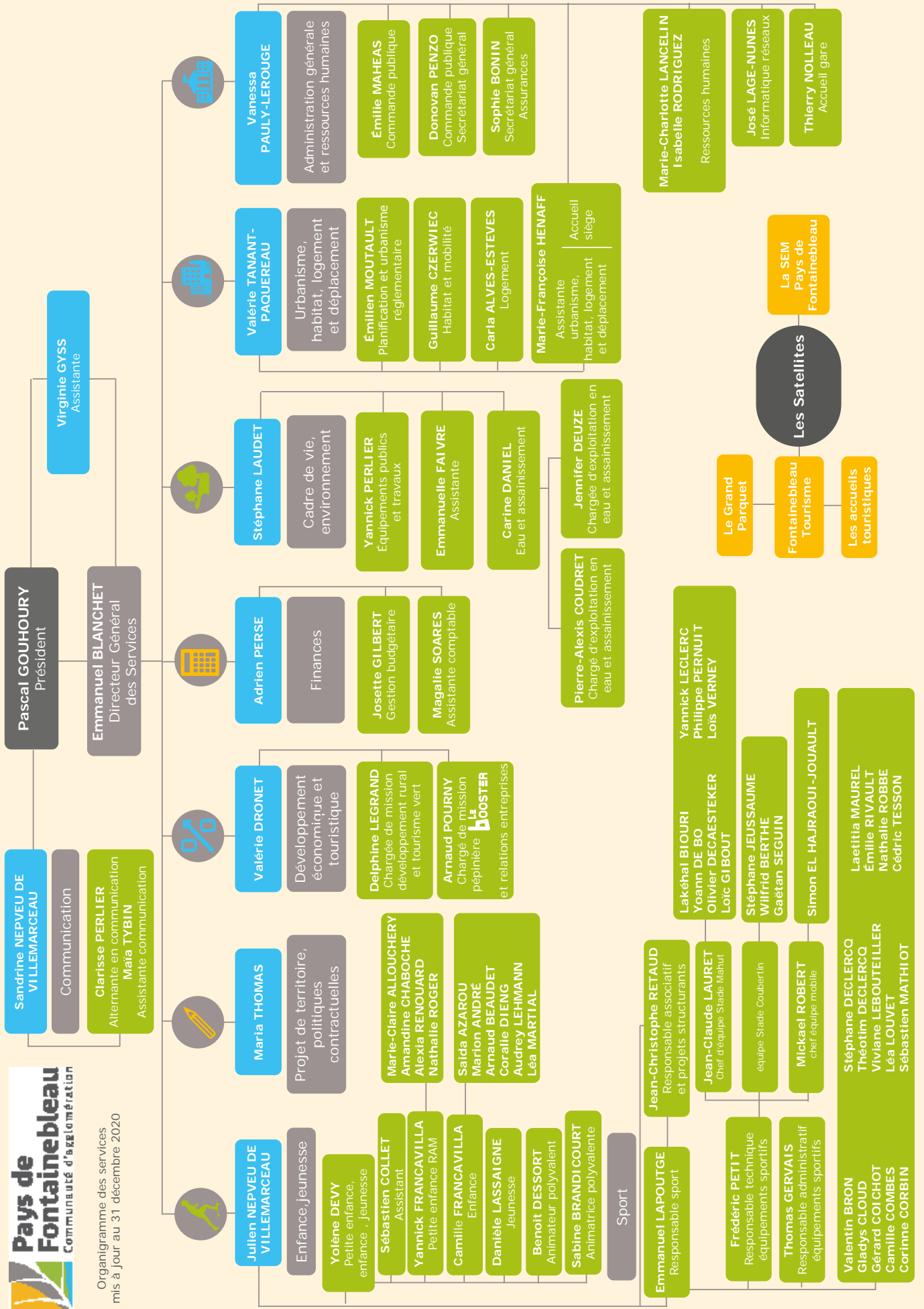
• Administrative • Technique • Sportive • Animation • Médico-sociale



• Titulaires • Contractuels



• A • B • C



La communication

La lettres Infos

infos Pays de Fontainebleau
09 Octobre - Décembre 2020



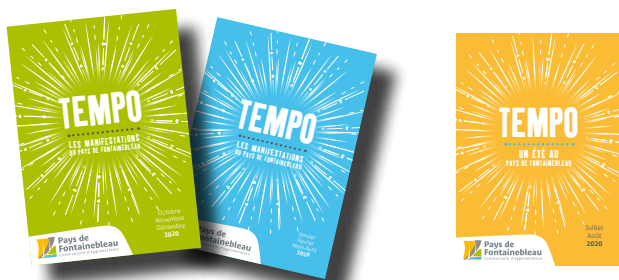
En 2020
2 numéros sont parus.

#8 janvier -avril
32 700 ex

#9 septembre-novembre
34 000 ex

L'évolution du nombre de tirage tient à la requalification de la distribution en boîtes-aux-lettres.

Brochure événementielle : le TEMPO



En 2020
2 numéros sont parus :
• janvier-avril (55 500 ex)
• octobre-décembre (55 500 ex)

Le nombre de tirage tient à l'insertion de la brochure au centre de la lettre d'info pour une diffusion à l'ensemble des habitants.
20 000 exemplaires sont imprimés à destination des commerces et lieux touristiques (sud Seine-et-Marne)
À noter un numéro hors série juillet-août (25 000 ex) pour une diffusion en commerces et lieux touristiques. Édition orientée sur une découverte du territoire en l'absence de manifestations (crise sanitaire).

Rapport d'activités

Édité à 100 exemplaires pour les conseillers communautaires, il est disponible en version numérique sur le site de l'agglomération.

Les sites internet

Pays de Fontainebleau

Site d'information de l'agglomération, il a bénéficié d'une modification du menu principal afin de faciliter la navigation, l'accès aux services.

En 2020, les associations, par leur recensement autonome ont alimenté une base de données permettant à tous les habitants de chercher une association via un lieu, une activité.

Le Booster - entreprendre au Pays de Fontainebleau

Site d'actualité de la pépinière et de support d'inscription aux ateliers du mardi.

Le portail économique

Portail facilitant l'accès aux informations et contacts utiles pour les entreprises, qu'elles soient en création, en développement, en recherche de local ou en difficultés.

La piscine de la Faisanderie

Site d'information et d'actualité de l'équipement et des activités pratiquées

Le Grand Parquet

Site d'actualités et d'événements à destination des visiteurs et organisateurs. La refonte du site est entamée fin 2020 pour répondre aux besoins d'intégration de technologie type vidéo, boutique et système de réservation.

Statistiques sites



utilisateurs

49 165 site agglomération
4 786 site Booster
21 139 site piscine
34 206 site Grand Parquet



pages vues

165 243 site agglomération
13 031 site Booster
93 750 site piscine
100 895 site Grand Parquet

Les réseaux sociaux

3 comptes Facebook



@Paysfontainebleau

2570 abonnés +455 en 2020
273 post - 46 500 utilisateurs atteints

@EspaceOxygeneCAPF

276 abonnés + 81 abonnés

@GrandParquet

18 232 abonnés + 1 063 en 2020
99 post - 946 858 utilisateurs atteints

Un compte Twitter



@PaysFbleau

+132 abonnés



Un compte LinkedIn CAPF

154 abonnés



Un compte Instagram

Le Grand Parquet 2500 abonnés

Les newsletters



Le Booster - entreprendre au Pays de Fontainebleau

9 newsletter en 2020
diffusion à 680 contacts qualifiés
jusqu'à 30% d'ouverture du mail

Ce média a été essentiel pendant la crise sanitaire afin de maintenir le lien avec les entreprises et relayer les aides et mesures de soutien.

Refonte de la newsletter
diffusion à 3796 contacts qualifiés
dès le mois de janvier 2021

Le Grand Parquet



Communication interne

Élaboration et diffusion de 4 newsletters

Les échos de l'agglô

Le compte administratif 2020 de la Communauté

Développement économique et touristique

Fonctionnement 1,142 M €

Investissement 174 000 €

F 3.5%

I 4%

◆ Économie F 174 000 € / I 174 000 €

- Diagnostic agricole
- Animation économique, pépinière d'entreprises
- Zones d'Activités Économiques



◆ Tourisme F 968 000 €

- Office de tourisme intercommunal



Budgets annexes :

◆ Centre d'affaires F 95 000 € / I 115 000 €

◆ Grand Parquet F 687 000 € / I 961 000 €

Urbanisme – Habitat – Mobilité

Fonctionnement 1,513 M €

Investissement 513 500 M €

F 4.6%

I 12%

◆ Documents d'Urbanisme

F 41 000 € / I 166 000 €

◆ Habitat et logement F 150 000 €

- Plan Local de l'Habitat



◆ Mobilité F 1.308 M € / I 326 000€

- Transports en commun
- Lancement du Plan Vélo Intercommunal



◆ Gens du voyage F 14 000 € / I 21 500 €

Frais de structure

Fonctionnement 3.75 M €

Investissement 187 463 €

F 11.4%

I 4.36%

◆ Services généraux

F 460 360 € / I 187 463 €

◆ Rémunération du personnel 3,291 M €

Recettes

◆ Fiscalité des ménages : 12,3 M €

◆ Taxe d'enlèvement
des ordures ménagères : 8 M €

◆ Fiscalité des entreprises : 9.36 M €

◆ Dotations : 3,983 M €

◆ Autres recettes : 1.85 M €

En 2020, dans un contexte de crise sanitaire, l'agglomération a mis les moyens décrits ci-contre, pour accompagner tous les acteurs du territoire et investir pour demain

F Dépenses de fonctionnement : gestion quotidienne de la collectivité et des services

d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Cadre de vie – Environnement

Fonctionnement 8.98 M €

Investissement 844 000 €

F 27%
I 12%

- ◆ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations **F** 304 000€
- ◆ Eaux Pluviales **F** 496 000€ / **I** 177 000 €
- ◆ Collecte et traitement des déchets **F** 8 M €
- ◆ Déploiement de la Fibre optique **F** 53 000 € / **I** 348 000 €
- ◆ Animation du Plan Climat Air Energie Territorial **F** 48 500 €



Budgets annexes :

- ◆ Eau et assainissement **F** 1.422 M € / **I** 3.262 M €

Fonctionnement :

33 M €

Investissement :

4.3 M €

sur le budget principal

Investissement global
avec budgets annexes

8.6 M €

Sport – Enfance – Jeunesse

Fonctionnement 1,45 M €

Investissement 474 000 €

F 4.4
I 11%

- ◆ Relais Assistants Maternels – Accueil de loisirs et jeunesse **F** 100 500 € / **I** 106 500 €
- ◆ Subventions sportives et manifestations culturelles **F** 273 500 €
- ◆ Piscine de la Faisanderie 408 500 €
- ◆ Équipements sportifs **F** 673 000 € / **I** 464 000 €



Budgets annexes :

- ◆ Sport loisirs **F** 141 800 € / **I** 1 000 €
- ◆ Port de plaisance **F** 49 000 € / **I** 57 000 €

Reversement aux communes et à l'État

Fonctionnement 14,034 M €

F43%

- ◆ Reversement de fiscalité aux communes **F** 5.68 M € / **I** 367 000 €
- ◆ Reversement à l'État 7.96 M €
- ◆ Fonds de concours 394 000 € (2020-2021)
action de l'agglomération pour la relance économique

I Dépenses d'investissement : actions à long terme de la collectivité

Les politiques contractuelles

Contrat intercommunal départemental (CID) 2017-2020

L'agglomération et 9 communes ont signé en 2017 le 1er contrat cadre CID avec le Conseil départemental de la Seine-et-Marne, pour une durée de 3 ans et pour un montant de 3.131.465€.

- 1.878.876€ pour 7 actions de l'intercommunalité
- 1.252.586€ pour 9 projets communaux

Ce contrat a fait l'objet de 2 avenants en raison de l'évolution des projets.

CID 2017 - 2020	Période	Coût total HT	Subvention départementale
Programmation des projets de l'agglomération			
Réfection et couverture des terrains de tennis à Bourron-Marlotte	2017-2019	778 400,57€	264 000,00 €
Réhabilitation de la base nautique La Magdeleine à Samois-sur-Seine	2017-2019	1 697 162,21€	526 945,60 €
Réhabilitation du port de plaisance de Valvins à Avon	2017-2018	324 341,72€	92 920,80 €
Mise aux normes et extension de l'accueil de loisirs à Cély	2017-2019	853 927,51€	98 000,00 €
Voirie et réseaux de la restructuration urbaine du quartier du Bréau à Fontainebleau	2018-2020	751.725,99€	388 000,00 €
Aménagement de la gare routière du collège à Perthes et sécurisation des abords	2019	646 578,58€	251 106,12 €
Travaux de réfection du Petit Parquet	2020	681.000€ €	257 903,48€
Enveloppe totale		5 733 136,58€	1 878 876,00 €
Programmation des projets communaux			
Samoreau : Extension du pôle de coordination gérontologique «Clic Facil»	2018	912 470,38 €	88 841,00 €
Bois-le-Roi : construction d'une bibliothèque	2020	950 000,00 €	99 129,00 €
Samois-sur-Seine : construction acc, periscolaire et multi-accueil	2017	2 363 250,00 €	260 868,00 €
Avon : construction d'une médiathèque / Ludothèque	2017	4 380 950,40 €	438 252,00 €
Chartrettes : rénovation de l'Eglise	2017	335 983,82 €	35 058,00 €
Fontainebleau : rénovation intérieure de l'Eglise Saint-Louis (TC1 : nef et bas côtés + TC2 : chœur et transept)	2017	2 207 048,87 €	208 692,00 €
Perthes : création d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur pour 5 bât. communaux, dont la nouvelle école	2017	270 800,00 €	2 570,00 €
Héricy : aménagement de la place du Clos	2017	994 750,00 €	77 441,00 €
Vulaines : aménagement du restaurant scolaire	2019	60 000,00 €	41 738,00 €
Total enveloppe accordée et affectée aux communes		12 525 253,47 €	1 252 589,00 €
Total général		18 258 389,05 €	3.131 465,00 €

Contrat d'Aménagement Régional (CAR) 2018-2020

2 opérations avaient été inscrites au CAR en 2018, elles se sont achevées en 2020 :

- Réfection et couverture des terrains de tennis de Bourron-Marlotte : l'équipement sportif intercommunal a été inauguré en septembre 2019.
- Requalification voirie et réseaux de la voie Nord-Sud de Villars – restructuration urbaine du quartier du Bréau, à Fontainebleau : en 2020 les études environnementales se sont poursuivies, le siège de la société Picard s'est installé sur le site.

Partenariats financiers des opérations de travaux de l'agglomération

Intitulé du projet	coût total HT	Etat	Région	Autre	fonds de concours communal	coût agglomération
Réfection et couverture des terrains de tennis à Bourron-Marlotte	683 640€		CAR 206.679 €	FFT 12 000€	160 000€	46 886 €
Réhabilitation de la base nautique La Magdeleine à Samoie-sur-Seine	1 280 504€	143 200 €	281 916 €		20 000€	308 443 €
Réhabilitation du port de plaisance de Valvins à Avon	324 341€				50 000€	181 421 €
Mise au norme et extension de l'accueil de loisirs à Cély	752 938€	258 000€		CAF 133 000 €		263 939 €
Voirie et réseaux de la restructuration urbaine du quartier du Bréau	1 296 348€		CAR 388.904 €			519 444 €
Aménagement de la gare routière du collège de Perthes et sécurisation de ses abords /Avenant CID (Carrefour route de Fleury RD50)	622 515€			IDF mobilités 122 027 €		251 482 €
Travaux de réfection du Petit Parquet	804 528€		150 000€	Fonds Eperon 150.000€		246 624 €

Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020

La signature d'une convention multipartite Etat-Région-agglomération du Pays de Fontainebleau permet de disposer d'un partenariat pour le financement de 4 études stratégiques et de la politique sectorielle intercommunale.

Il a permis d'atteindre l'enveloppe maximale de 150.000€ depuis 2017 :

- **Élaboration du Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) 49 000€ Région**
- **Élaboration du projet de territoire 64 400 € État**
- **Élaboration du plan local de déplacement (PLD) 16 600 € Etat + 41 500 € IDF Mobilités**
- **Élaboration du site patrimonial remarquable (SPR) 20 000 € Région + 50 000€ de la DRAC**

Une enveloppe complémentaire de 41 000 € a été accordée pour élaboration du Programme Local de l'Habitat avec volet foncier.



- **Le projet de territoire**
- **La politique de la ville**



Le projet de territoire

Rappel du contexte

Suite à la création de l'intercommunalité en janvier 2017, les élus ont souhaité travailler ensemble pour structurer l'identité et le programme collectif du Pays de Fontainebleau à travers la démarche d'un Projet de territoire, mettant en avant une vision prospective globale à court et moyen termes, afin de donner du sens à l'action communautaire, la rendre lisible auprès de ses habitants.

L'étude a démarré en juin 2018 et a mis en lumière un état des lieux global et partagé, et posé les 3 axes stratégiques du projet de territoire :



Faire territoire à 26



Protéger et valoriser les patrimoines : bâti, naturel et paysager



Renforcer et accueillir des activités à forte valeur ajoutée et durable

En 2019 l'intercommunalité a poursuivi les travaux pour définir :

la « Stratégie locale de développement territorial » puis fixer la « Programmation et la Feuille de route du Projet », afin de permettre sa mise en œuvre collective pour les 10 prochaines années, et affirmer le positionnement de l'agglomération à différentes échelles.

Le projet de territoire a été adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire fin 2019.



Le comité restreint du projet de territoire

Le comité restreint est piloté par le président de l'intercommunalité et l' élu en charge du projet de territoire. Il permet de poser les données de bilan, prépare le comité de suivi. Il se réunit minimum 2 fois par an.

Le comité de suivi du projet de territoire

Le comité restreint complété d'élus des communes forment le comité de suivi. Il est l'organe politique de pilotage, de mise en œuvre et de suivi du projet de territoire de l'intercommunalité.

- Il décide des inflexions stratégiques et des ajustements qui seraient rendus nécessaires par le rythme d'exécution du programme d'actions.
- Il décide des mesures à prendre, éventuellement, pour réguler la programmation des actions ou la mise en œuvre d'une action ;
- Il approuve le plan de communication et d'animation du programme d'actions ;
- Il approuve les points annuels de la mise en œuvre de la feuille de route du projet de territoire, destinés à rendre compte de l'avancement du programme d'actions auprès du Conseil communautaire.

Le comité de suivi est également l'instance de suivi des partenariats financiers liés au projet de territoire.

30 actions

14 actions lancées et ou achevées (RLPI, déploiement de la fibre, Habitat...)

+ 9 actions programmées sur 2021

+ 7 actions d'ici 2024

Le conseil de développement

Créés en 1999 par la loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire (LOADDT), les Conseils de développement sont l'un des outils de la démocratie participative en France. Ils se définissent à la fois comme un lieu de réflexion prospective et transversale en amont des décisions publiques et comme une force de propositions, un laboratoire d'idées.

Confirmés en 2014 et 2015 par les lois MAPTAM et NOTRe, ils sont désormais mis en place par chaque Métropole, Communauté urbaine, d'agglomération, de communes (de plus de 20 000 habitants) et Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (ex-pays) en tant qu'instances de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales.



Plaquette
en téléchargement

Le Conseil de développement du Pays de Fontainebleau

Un collège des acteurs locaux de 100 personnes avait été réuni pour l'élaboration du projet de territoire de l'intercommunalité, en 2018 et 2019. Ils ont été concertés largement pour l'élaboration du projet, invités aux ateliers et à la réunion publique pour l'élaboration du Projet.

En 2020, ce collège des acteurs locaux du projet de territoire a été le socle pour construire le Conseil de développement. Des travaux ont permis de poursuivre avec les élus les réflexions pour la composition de cette instance citoyenne :

- Membres représentant les différents volets de la société civile, suivants les spécificités et priorités du territoire,
- Habitants des 26 communes de l'intercommunalité, hors élus et agents des collectivités.

Les premiers travaux et réunions d'informations auprès des membres de la société civile ont eu lieu en fin d'année 2020, pour se poursuivre en 2021.

Cette instance sera installée en 2021, par délibération du Conseil communautaire. Les membres seront désignés par arrêté du Président du Pays de Fontainebleau.

Politique de la ville

La « politique de la ville » est une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomérations, elle est portée par le Pays de Fontainebleau.

Contrat de ville du Quartier des Fougères

Le quartier des Fougères est le seul quartier inscrit en contrat de ville sur le territoire des 26 communes du Pays de Fontainebleau.

La ville d'Avon a signé avec l'Etat en juin 2015 un contrat de ville pour ce quartier, identifié prioritaire au titre des critères de la politique de la ville (part de la population ayant un revenu inférieur à 11.250€ par an).

Depuis 2017 l'intercommunalité s'est substituée à la commune d'Avon pour la gouvernance du contrat de ville. L'ingénierie est portée par l'agglomération en associant les services de la ville d'Avon. Les services de l'Etat sont en appui via la déléguée au préfet.

L'année 2020 avec la crise sanitaire et ses contraintes a modifié considérablement le fonctionnement des partenaires, opérateurs.

Le lien avec les familles les plus fragilisées a été une préoccupation de chaque instant. Le travail d'accompagnement de la structure **Espace de Vie sociale** a permis de faire vivre la plupart des actions portées par Couleurs Terrasses, tout en respectant les consignes sanitaires.

Le même travail d'accompagnement a été mené avec les autres intervenants éducatifs ou de l'insertion sociale :

- EQUALIS qui a mis en place un Espace Dynamique d'Insertion
- la Mission Locale Seine-et-Loing a animé la garantie jeunes.

Demandes d'aides spécifiques à la crise sanitaire :



Des demandes de conventions pluriannuelles d'objectifs ont été portées et acceptées par les services de l'Etat pour les actions suivantes :

- ateliers sociolinguistiques,
- jeux en famille et rendez-vous des parents

Les piliers

L'Etat apporte chaque année des aides financières aux actions proposées sur les thématiques des 3 piliers :

- cohésion sociale
- développement économique et emploi
- cadre de vie et renouvellement urbain

Le financement



Nouveaux postes de financement :

Une nouvelle demande émane du Collège de la Vallée afin de favoriser l'intégration des élèves et de leurs familles dans la continuité d'un parcours éducatif avec l'école élémentaire, pour un montant de 4 000 € soit 6% de l'enveloppe.

L'action 100 chances, 100 emplois menée par la Mission Locale d'un montant de 5948€ soit 8% de l'enveloppe est intégrée.

Conseil intercommunal de sécurité et de prévoyance de la délinquance (CISPD)

Instance obligatoire et relevant de la compétence « politique de la ville », le CISPD se réunit de droit, en séance plénière à la demande du préfet ou de la majorité de ses membres. Il se réunit en formation restreinte, le comité de pilotage, en tant que de besoin ou à la demande du préfet dans les conditions prévues par son règlement intérieur.

« 3 groupes de travail ont été installés en séance plénière du CISPD de décembre 2020 »

- Quartier politique de la ville « les Fougères » à Avon
- Education et vie scolaire 1er et 2d degrés
- Vidéoprotection

Réunissant les acteurs de terrain du territoire, ces 3 groupes thématiques ont pour objectif de produire en 2021 un état des lieux, de proposer les premières actions en séance plénière du CISPD.

Quartier prioritaire des Fougères Constats de la Police nationale

- Diminution de la délinquance depuis 2019
- Hausse du taux d'élucidation
- Evolution positive sur le quartier
- Délinquance des mineurs très marginale au regard de l'ensemble du territoire
- Part des infractions la plus basse sur le ressort du commissariat
- Plus d'atteintes aux biens que de faits de violence
- Troubles à l'ordre du public liés à des rassemblements
- Pas d'élément nécessitant des interpellations

En 2020

66 interventions relevant de faits
générateurs d'un sentiment d'insécurité

Actions et moyens :

- 10 agents dont 8 policiers municipaux (Lundi au samedi de 8H à 20H)
- Développement en cours de la vidéoprotection sur les abords de la Résidence

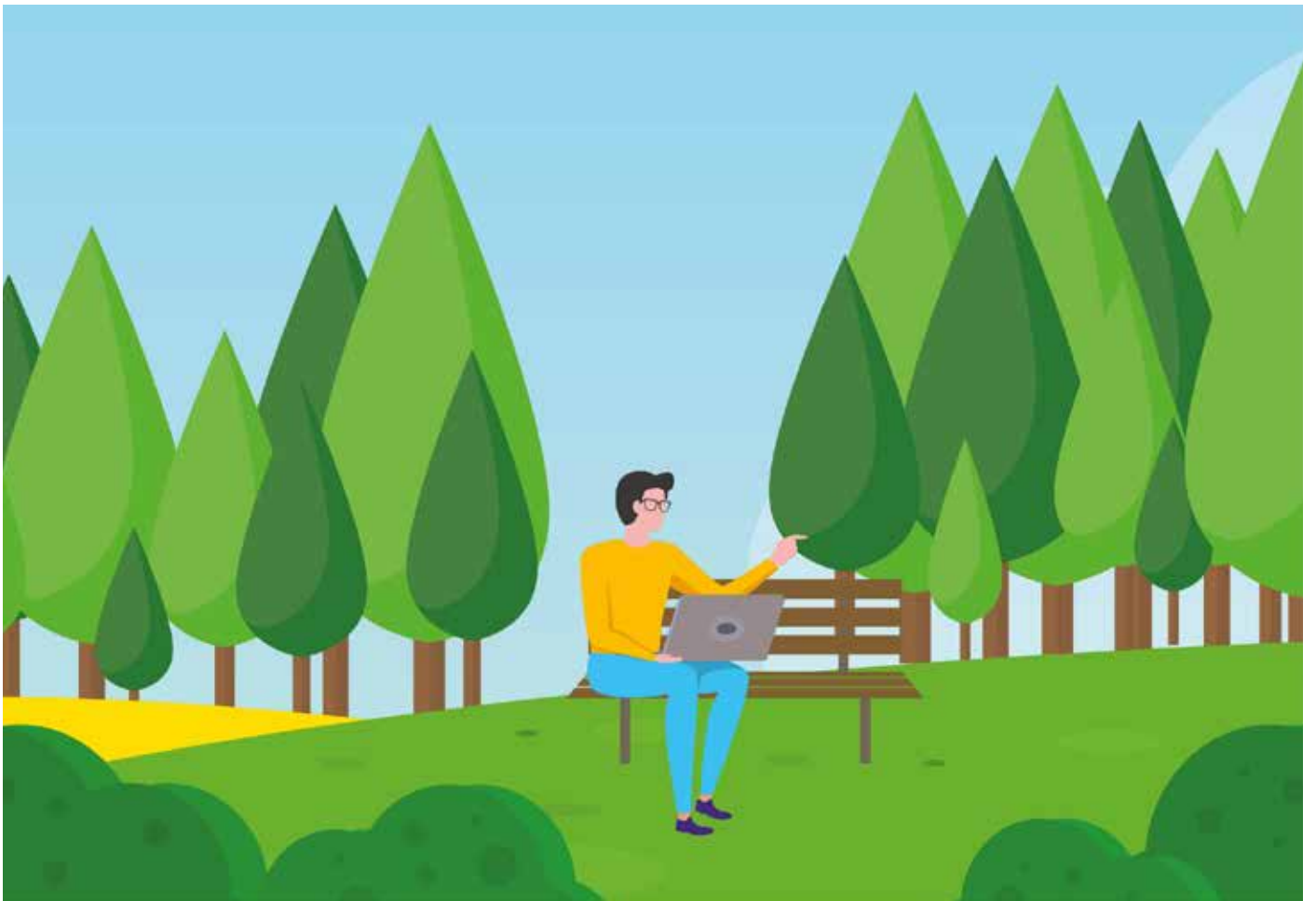
Données CCAS d'Avon

- 9 familles aidées par une aide facultative (aide alimentaire, aide énergie, secours financier, kit hygiène)
- 6 personnes en suivi régulier pour l'accès aux droits et l'aide au logement (souvent problématique de logement du parc privé trop onéreux et/ou insalubre)
- 6 familles bénéficient d'une aide à la prise en charge des frais liés à la scolarité (élémentaire uniquement cantine, garderie...) soit 9 enfants scolarisés à Avon

Actions et moyens :

- Maison des solidarités
- 51 personnes reçues
- 45 informations préoccupantes
- Bonne collaboration avec les écoles et la commune pour le traitement des informations préoccupantes
- Formations inter partenariale sur les violences intrafamiliales





LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- **Le développement économique**
- **Le soutien à l'emploi et à l'insertion des jeunes**
- **Le développement touristique**



Le développement économique

Missions

Le pôle développement économique a pour mission de soutenir le développement des entreprises sur le Pays de Fontainebleau. Il déploie des services en propre, soutien l'accès à des dispositifs d'aides et d'accompagnement sur le territoire, et développe des équipements.

Service entreprises

Le pôle économique propose aux entreprises un service d'accueil, d'information et d'orientation sur tous les sujets liés à l'implantation, à la création/reprise et au développement des entreprises sur son territoire.

Le service mobilise un large réseau de partenaires : chambres consulaires, plateformes de prêts d'honneur, Région Île-de-France, Direccte, commercialisateurs de locaux professionnels et autres interlocuteurs des entreprises...



■ Création ■ Immobilier ■ Réseau ■ Financement ■ Covid-19

Le service entreprises à l'écoute NOUVEAU : Un site internet économique

Portail facilitant l'accès aux informations et contacts utiles pour les entreprises, qu'elles soient en création, en développement, en recherche de local ou en difficultés.

Il mobilise les principaux partenaires économiques du territoire (Région, consulaires,...).

Il propose des informations utiles à l'implantation ou au changement de local (bourse immobilière et informations pratiques). La liste des établissements du territoire ainsi qu'un annuaire sont également proposés.

Enfin, il permet l'abonnement à deux rubriques : un agenda économique en lien notamment avec les clubs de dirigeants d'entreprises ainsi que d'une rubrique dédiée à des actualités économiques.

www.economie-pays-fontainebleau.fr

Soutenir les entreprises dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19

Soutien de 1er niveau : informations et orientation

Le Pays de Fontainebleau a proposé dès le début du 1er confinement un service de soutien aux entreprises en animant une veille sur l'ensemble des aides disponibles et identifiant les interlocuteurs. Une rubrique dédiée a été créée sur le site internet concentrant les principales informations.

Financement du fonds d'avances remboursables Résilience Ile-de-France

L'agglomération a été partenaire financeur du Fonds Résilience Île-de-France et Collectivités créé par la Région Île-de-France et la Banque des Territoires pour aider les TPE, les micro-entreprises, les associations et les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire fragilisés par la crise sanitaire.

Le Fonds Résilience Ile-de-France & Collectivités s'est

Contribution de l'agglomération **159 825 €**

39 aides octroyées

656 416 € versés aux entreprises du territoire
via le fonds Résilience

adressé aux entreprises de 0 à 20 salariés et a eu pour but de financer leurs besoins de trésorerie immédiats.

Il est intervenu sous forme d'avances remboursables à taux zéro avec des montants compris entre 3 000 et 100 000€ sur des durées pouvant aller jusqu'à 6 ans.

Financer les entreprises en soutenant des organismes octroyant des prêts d'honneur



Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne

La plateforme accorde des prêts d'honneur à taux 0% à des créateurs et repreneurs d'entreprise. Ces prêts sont accordés à la personne, sans intérêt et sans garantie. Ils permettent de consolider l'apport personnel, de crédibiliser le projet et de faciliter l'accès à l'emprunt bancaire. Leurs montants peuvent aller de 3000€ à 30 000€ jusqu'à 50 000 € dans certains cas de reprise et 55 000 € en cas de projet jugé « remarquable », remboursables sur 5 ans maximum.

De nouveaux prêts sont également portés par l'association pour les cibles suivantes : professionnels de santé ; agriculture ; entreprises de moins de 7 ans.

Cotisation versée en 2020 : 17 088 €

En 16 ans,

164 créateurs et repreneurs financés

338 emplois actifs créés

1 944 350 € de prêts d'honneur accordés

168 026 € d'abondement par l'agglomération

En 2020

18 créateurs (dont 3 professionnels de santé)
et 3 repreneurs lauréats

1 prêt croissance

293 350 € de prêts accordés



Réseau Entreprendre

En 2020, le Pays de Fontainebleau s'est engagé pour la première fois en soutenant le Réseau Entreprendre Seine-et-Marne.

Cette association de chefs d'entreprises engagés est spécialisée dans l'accompagnement de créateurs ou repreneurs d'entreprise à fort potentiel de création d'emplois.

L'association a pour mission d'accompagner les entrepreneurs grâce au soutien de chefs d'entreprises pendant 2 à 3 ans et de financer avec des prêts d'honneur de 15 à 50 K€ (jusqu'à 100 K€ pour des projets innovants).

En 2020

7 projets lauréats en accompagnement

1 nouveau lauréat qui a bénéficié d'un prêt d'honneur de 30 000€

Sa nouvelle Présidente, Mme Sophie Piepers, est associée d'un cabinet d'expertise comptable implanté sur l'agglomération.

Deux nouvelles entreprises locales ont rejoint l'association portant à 9 les membres implantés sur le Pays de Fontainebleau : près de 300 heures de bénévolat réalisés en accompagnement de 8 entreprises financées par Réseau Entreprendre.

Subvention versée en 2020 : 6 000 €

Création d'entreprises - pépinière d'entreprises

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire Covid 19 entraînant une adaptation du dispositif à ce contexte compliqué pour les porteurs de projet et jeunes entreprises.

La pépinière Le Booster, ce sont :

- Des ateliers thématiques gratuits le mardi matin
- De l'hébergement aidé et de l'accompagnement



Les ateliers thématiques

Les ateliers se sont tenus en visio conférence pendant les périodes de confinement.

Des intervenants professionnels et experts bénévoles

Taux de satisfaction 4.5/5.

Plus de la moitié des participants reviennent au moins 1 fois aux ateliers.

en 2020
15 ateliers en présentiel
et en visioconférence
109 participants (56 visiteurs uniques)
7 participants par atelier en moyenne

Hébergement et accompagnement

Sur candidature, une aide sur maximum 4 ans

Des bureaux aidés situés au sein du centre Stop & Work Fontainebleau

• 4 entreprises accompagnées au 31 décembre

(vs 8 entreprises au 31/12/2019)

• 2 entrées

• 5 sorties

• 11 973€ € d'aides immobilières versées par l'agglomération.

Bureaux aidés au 31 décembre 2020 :

• AZOLIS, Guillaume JEANGROS

Intégrateur photovoltaïque

• BIMFIRST, Joël DORENT

Conseils en BIM

• AG CONSEIL, Audrey Gahéry

Cabinet de recrutement

• LES EDITIONS DU SABOT ROUGE,

Blaise CASEVTIZ et Nicolas QUENU

Editions d'ouvrages sur le patrimoine et l'histoire



15

ateliers

en visio conférence
ou présentiel



taux de satisfaction

4.5 / 5



109

participants

56 visiteurs uniques



2

entreprises

en bureaux privatifs



2

entreprises

en salon d'affaires

Accompagner le parcours immobilier des entreprises

La bourse immobilière

L'agglomération facilite l'implantation et la mobilité des entreprises en les informant sur l'offre et les acteurs immobiliers et fonciers du territoire. Elle mobilise notamment une application web de bourse immobilière développée par l'agence d'attractivité du département (Seine-et-Marne Attractivité) qui permet la mise en ligne des offres et facilite la recherche. Cette bourse est accessible depuis le portail économique de l'agglomération.

Les 8 Zones d'Activités Économiques du Pays de Fontainebleau

Le Pays de Fontainebleau gère 8 zones d'activités situées sur les communes d'Avon, Bois-le-Roi, Chartrettes, La Chapelle-la-Reine, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau et Vulaines-sur-Seine. Ces zones représentent 70ha et accueillent environ 150 entreprises. : En 2020, des travaux de voirie ont été réalisés sur les zones situées à Avon et à La Chapelle-la-Reine.



Travaux de voirie réalisés sur la zone à Avon



8

Zones d'Activités
Économiques



70

hectares



150

entreprises

Le centre d'affaires Stop&Work Fontainebleau

Le site est propriété de la communauté d'agglomération qui l'a acquis en décembre 2011 et l'a rénové. Ouvert en octobre 2014, le centre est géré en délégation de service public par la société Stop & Work Fontainebleau. À destination des indépendants, créateurs d'entreprise, très petites entreprises, salariés nomades et télétravailleurs.

Du co-working au bureau fermé, c'est 1200m² d'espaces de travail accessibles de manière flexible, à l'heure, quelques jours par mois ou à plus long terme. De nombreux services sont proposés (accueil avec standard téléphonique, salles de réunion, cuisine partagée...) et à ses animations régulières qui facilitent la mise en réseau. Les entreprises de la pépinière du Pays de Fontainebleau y sont résidentes.

L'exploitation du centre a été confrontée en 2020 à la crise sanitaire Covid 19. Le taux d'occupation des bureaux a connu une chute de 80% à 59% entre janvier et juillet pour ensuite se maintenir sur ce niveau sur le restant de l'année. La fréquentation des espaces partagés a presque disparu depuis le début du 1er confinement.

L'année 2020 a été par ailleurs marquée par des changements intervenus au sein de la société Stop & Work : reprise à 100% du capital par la société Regus et changement de la direction et d'une partie des membres de l'équipe affectée au centre.

En 2020

Le taux d'occupation 59%
contre 80% en 2019

Chiffre d'affaires : 498 980€
contre 1 087 265€ en 2019

Redevance perçue par l'agglomération :
141 709 €
contre 239 198€ en 2019

Soutenir le développement rural

Le soutien aux deux programmes Leader de financement du développement rural

Le Pays de Fontainebleau est couvert par deux programmes européens Leader. Ces programmes ont pour objet d'animer une enveloppe financière européenne provenant du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) en vue de cofinancer des projets de développement rural. Il s'agit en particulier de soutenir des filières innovantes basées sur les agro-ressources de proximité, de redynamiser la vie rurale et de valoriser les ressources naturelles d'intérêt majeur. Les financements peuvent être alloués à des structures privées (entreprises, associations...) ou publiques. Ainsi, les projets dans le cadre du tourisme rural, vert et fluvial ou encore de l'économie de proximité figurent dans le type de projets éligibles.

• **Leader PNR Gâtinais français** (concerne les projets sur les communes situées au sein du périmètre du Parc naturel régional du Gâtinais français) : Une enveloppe européenne de 1.2 millions d'euros sur 7 ans.

• **Leader Sud 77** (concerne les projets sur les autres communes) : Une enveloppe européenne de 1.161 millions d'euros sur 7 ans.

En 2020, contribution de l'agglomération à hauteur de 6 216,30 €.

Soutenir le développement agricole

L'agglomération a poursuivi sa démarche autour du renforcement des filières agricoles et alimentaires locales tout en contribuant à améliorer la qualité de l'alimentation.

Dans cette ambition, des actions ont été entreprises afin de développer les circuits alimentaires de proximité dans la restauration collective communale.

• **Conseils aux communes portant sur leurs commandes de repas livrés pour leurs cantines**

Élaboration de prescriptions de cahier des charges visant à améliorer la qualité des repas et la connaissance des approvisionnements (Loi EGALIM, des recommandations du Programme National Nutrition Santé, du Programme National pour l'Alimentation, et du label « En Cuisine » d'Ecocert).

• **Poursuite du projet de cuisine centrale favorisant les circuits alimentaires de proximité :**

En vue d'affiner le projet de création d'une cuisine centrale approvisionnant les cantines des communes, la réalisation d'un diagnostic agricole alimentaire a été confiée au dernier trimestre 2020 à la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France. Il a pour objet de dresser un portrait synthétique de l'agriculture du territoire, de connaître le potentiel agricole en vue d'approvisionner la cuisine centrale, d'identifier l'organisation de la filière ainsi que les attentes et contraintes des exploitations vis-à-vis de la restauration collective. Le diagnostic est prévu pour s'achever fin du 1er semestre 2021.

Subventions Leader versées en 2020

Leader PNR Gâtinais français
Élevage de brebis itinérant
(Le Champs des Possibles) :
4 366,98 €

Leader Sud 77 :
Étude pour développement du port de
Valvins (agglomération) :
32 835 €

Via les deux Fonds
Le diagnostic agricole alimentaire
(agglomération) :
10 041,51 € par le Leader PnrGf
et 5 316,09 € par le Leader Sud 77



L'emploi et l'insertion

Soutenir l'emploi et l'insertion des jeunes

La Mission locale de la Seine et du Loing



L'agglomération adhère à la Mission locale de la Seine et du Loing dont les actions favorisent l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans, déscolarisés ou en rupture avérée de scolarité. L'association accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes sur des questions liées à l'emploi, la formation, la santé, la mobilité, la citoyenneté et au logement.

La Mission locale mobilise des dispositifs spécifiques dédiés à l'emploi des jeunes : PACEA (124 en 2020) ; Garantie

Jeunes (23 en 2020) ; 100 Chances 100 emplois (5 en 2020). Par ailleurs, elle fait appel à des aides financières spécifiques : FAJ (6 139€ versés en 2020) et Allocation PACEA (17 934€ en 2020)

Subvention versée par le Pays de Fontainebleau en 2020 : 54 409€



En 2020,
425 jeunes accompagnés
51% de 18-21 ans
49% sans baccalauréat
232 primo-inscrits
331 sorties vers un CDD, CDI, formation ou alternance

Soutien à l'Ecole de la 2ème Chance (E2C)



L'agglomération participe au financement des parcours des jeunes de son territoire. L'E2C s'adresse à tous les jeunes motivés de 16 à 25 ans et a pour but d'aider les jeunes adultes sortis du système scolaire et professionnel.

La formation est individualisée et indemnisée. Le parcours moyen est de 5 à 7 mois avec des stages en entreprise.

Subvention versée par le Pays de Fontainebleau en 2020 : 10 000€

En 2020
17 jeunes du territoire accompagnés sur les sites de Melun et Montereau
Plus de la moitié ont entre 18 et 21 ans
2 sorties vers une formation
6 sorties vers un emploi

Le développement touristique

Soutenir le développement touristique

Projet de développement du port de Valvins



Port de plaisance intercommunal

Le projet vise à développer l'offre du port en matière sportive, de loisirs et de tourisme. L'ambition est la création d'un nouveau lieu de loisirs pour les habitants et d'une nouvelle porte d'entrée touristique sur le Pays de Fontainebleau. Le passage de la nouvelle eurovéloroute « La Scandibérique » à proximité est identifié comme un des leviers.

Lancement d'une étude de développement

- Visite du port de Nogent-sur-Marne
- Participation aux Rencontres Nationales du Tourisme Fluvial (salon professionnel)



Étude de développement.

Coût : 54 725 € HT

subventionnée à 60 %

via fonds européens Leader Sud 77

Lancement de l'élaboration d'une stratégie concernant l'hébergement touristique

Le schéma directeur de l'hébergement touristique vise à :



Coût de l'étude : 9 360 € TTC

- Favoriser des retombées touristiques de manière équilibrée sur le territoire ;
- Accompagner l'adaptation du parc d'hébergement touristique actuel aux évolutions de la demande ;
- proposer une offre adaptée à l'accueil des touristes itinérants ou pratiquant les loisirs de pleine nature ;
- préserver le parc d'hébergement locatif ;
- préserver l'écrin naturel et patrimonial du territoire.

Son élaboration a démarré fin 2020 et elle est menée en partenariat avec Seine-et-Marne Attractivité.

L'office de tourisme intercommunal Fontainebleau Tourisme



Pour la mise en œuvre de sa stratégie touristique en matière d'accueil, de promotion et de commercialisation d'offres touristiques, l'agglomération est dotée d'un office de tourisme intercommunal : Fontainebleau Tourisme.

L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire particulièrement impactante pour le secteur du tourisme.

Les faits marquants :

- Un accueil téléphonique et web maintenu pendant les périodes de confinement pour garder le lien avec les visiteurs et les prestataires.
- La mise en place d'une charte sanitaire : un engagement santé et sécurité qui a contribué à la réassurance des publics.
- Une relance estivale par les activités, facilitée par le moteur de réservation et de paiement en ligne (Regiondo).
- Le maintien du lien avec les voyageurs, l'Office de tourisme de Paris, le Comité Régional du Tourisme pour le relais des offres.
- La création d'outils pour optimiser l'hébergement, enclencher les séjours et en allonger la durée.
- La multiplication des canaux de communication pour accroître la visibilité de la destination.



Fréquentation des accueils touristiques
31 974 visiteurs sur l'ensemble des points d'accueil touristiques

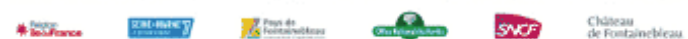
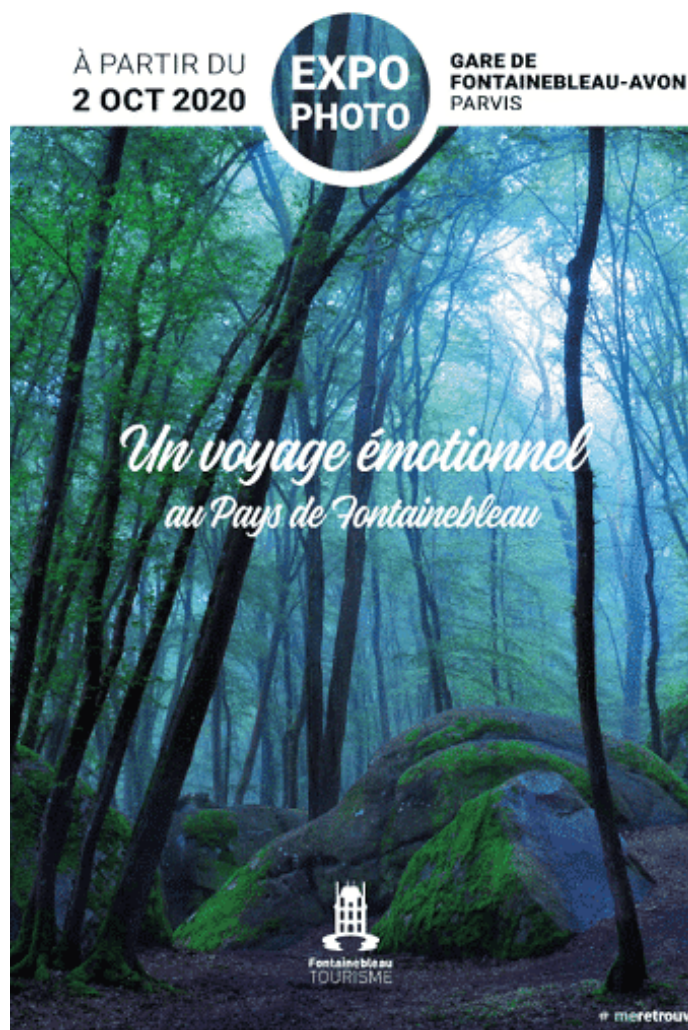
Statistiques du site internet

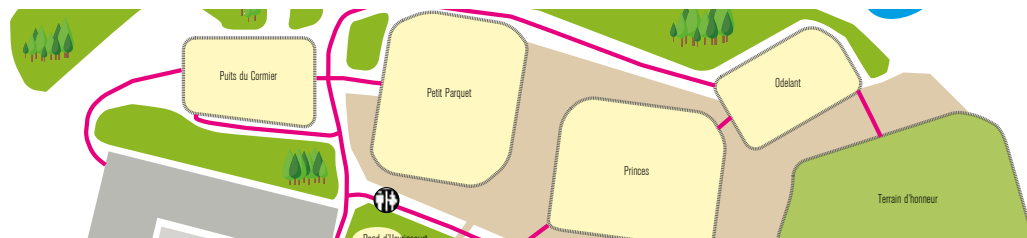
140 519 utilisateurs
432 272 pages vues

Événements de communication

Maintien de l'exposition d'artistes photographes de la Forêt sur le parvis de la gare de Fontainebleau Avon « Un voyage émotionnel »

Une action événementielle en plein air, artistique et inspirante, en phase avec le contexte sanitaire et ses conséquences, démontrant l'accessibilité de la destination depuis Paris.





Le Grand Parquet

L'activité équestre

50% des manifestations prévues au programme ont pu être réalisées de juillet à fin octobre.

Les grands événements ont dû s'adapter à la crise sanitaire, la Grande Semaine de l'élevage s'est déroulée sur 5 jours au lieu de 11.

L'organisateur de concours International doit fournir le personnel de piste. En 2020, 100 % des organisateurs ont totalement intégré ce changement.

- 50 000 € HT d'économie de charges réalisées.

5 concours internationaux
dont l'endurance et 1 national

Une « Petite Semaine » de l'Élevage

Un concours de Dressage de jeunes chevaux

L'activité entreprise

2 séminaires se sont tenus. Une relation commerciale a donné lieu à la réservation de 8 dates par an pour un montant de 3 555 € TTC.

L'agglomération a organisé 34 réunions dans les salles du Grand Parquet.

Les travaux du Petit Parquet

Les travaux d'ensablement représentent un atout majeur au regard de la qualité des sols pour les cavaliers, organisateurs et la Fédération Française d'Équitation qui a validé la très bonne qualité de cette nouvelle piste.

Le passage de chevaux est plus important et d'égale qualité tout au long de la journée que sur un terrain en herbe, ce qui permet un meilleur équilibre économique pour les organisateurs. Ces travaux constituent un élément de relance important.



Le Petit Parquet pendant et après les travaux

Déploiement de la fibre pour les locaux

Des travaux de renouvellement de la fibre optique en interne ont été réalisés avec succès et contribuent à la qualité des prestations de location aux organisateurs.

Les actions commerciales

Reconduction de la convention d'occupation du restaurant par le traiteur

- 64 K€ de CA HT sur 2018
- 76 K€ de CA HT sur 2019 soit + 16 %
- 38 K€ de CA HT sur 4 mois.

Bilan prestations



La communication

L'ensemble des supports numériques ont bénéficié d'une refonte afin d'accompagner la démarche commerciale, de faciliter la communication des manifestations équestres et événementielles via un relai sur les supports numériques et d'affichage.

- Refonte du site internet en cours avec pour objectif le positionnement du Grand Parquet comme site événementiel
- Création de visuels chartés,
- Animation des réseaux sociaux
- Mise en place d'une newsletter mensuelle

En 2020,
Budget de fonctionnement 419 000 €
Dépenses 288 481 €
Chiffres d'affaires 271 000 € (4 mois)
Subvention de l'agglomération 820 000 €

- Séminaires
- 5 salles équipées
- 1 restaurant
- Cadre atypique

L'offre entreprise

Votre nouveau lieu privilégié pour vos séminaires et événements d'entreprises

- Espaces modulables
- Accompagnement sur mesure
- 26 hectares
- 1 restaurant

L'offre événementielle

Adaptez votre événement à votre image et bénéficiez d'un service «clé en main»

- Parcours CSO
- Parcours de cross
- Rectangle de dressage
- Boxe de transit

L'offre équestre

Entrenez-vous sur notre site de 26 hectares au coeur de la forêt de Fontainebleau



URBANISME

- Plans locaux d'urbanisme
- Sites Patrimoniaux Remarquables
- Règlement Local de Publicité Intercommunal

HABITAT

- Plan Local de l'Habitat
- Espace FAIRE

MOBILITÉ

- Réseaux de bus et titres de transports
- Modes de transports



L'urbanisme

Accompagnement des communes dans l'évolution de leurs Plans Locaux d'Urbanisme communaux (PLU) et gestion de leur procédure

En application de l'article L.153-9 du code de l'urbanisme, la communauté d'agglomération «peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence».

Ainsi, la communauté d'agglomération accompagne et apporte son expertise sur les procédures d'évolution des PLU communaux demandées par les élus municipaux.

Il est conseillé au maire de délibérer en amont de l'agglomération aux différentes étapes de ces procédures afin que l'ensemble de son équipe et de ses concitoyens puissent suivre leur déroulement en plus des outils d'information et de concertation mis en place. Toutefois, c'est bien au conseil communautaire qu'appartient d'approuver chaque étape.

Les communes continuent d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme qui sont réceptionnées en mairie et sont délivrées par le Maire de la commune grâce à ses pouvoirs de police

Point d'avancement des PLU communaux 8 approbations de procédures

- Révision générale du PLU d'Héricy et élaboration du PLU de Barbizon approuvées le 6 février
- Élaboration du PLU de Saint-Sauveur-sur-Ecole, modification n°10 du PLU de Fontainebleau-Avon et modification simplifiée du PLU de Bourron-Marlotte approuvées le 10 septembre
- Révision allégée n°2 du PLU d'Ury, révision allégée n°1 du PLU de Saint-Martin-en-Bière et révision allégée n°1 du PLU de Vulaines-sur-Seine approuvées le 10 décembre

Prescription d'une nouvelle procédure

- Modification n°2 du PLU de Samois-sur-Seine prescrite le 15 octobre 2020

8 études en cours :

- Mise en compatibilité du PLU de Vulaines-sur-Seine avec une déclaration de projet (n°1)
- Modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi
- Modification n°2 du PLU de Perthes
- 2 Procédures de mise en compatibilité du PLU de La Chapelle-la-Reine avec une déclaration de projet (n°1 et 2)
- Révision allégée du PLU de La Chapelle-la-Reine
- Révision allégée du PLU de Chartrettes

Par ailleurs, lors de cette année particulière d'état d'urgence sanitaire, le service urbanisme a apporté un conseil juridique aux communes sur l'instruction des autorisations d'urbanisme et des PLU au regard des éléments législatifs qui ont eu lieu durant cette période qui a demandé de fortes adaptations.

Les PLU en 2020



16

procédures

(8 approuvées - 8 en cours)



8

études en cours



10

recours

Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) : développement de cet outil sur les secteurs à haute exigence patrimoniale

Contexte

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP) a réformé l'essentiel des dispositifs relatifs aux secteurs sauvegardés, aux aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), aux zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) et aux abords des monuments historiques.

Ainsi, les « Sites patrimoniaux remarquables » (SPR) remplacent les secteurs sauvegardés, les ZPPAUP et les AVAP

Objectifs

Selon le nouvel article L.631-1 du code du patrimoine, les sites patrimoniaux remarquables concernent les villes, villages ou quartiers ainsi que leurs paysages et espaces ruraux dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.



Barbizon

Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Il se substituera au périmètre des abords de 500 mètres délimité autour des monuments historiques. Ainsi tous les travaux portant sur les immeubles bâtis ou non bâtis inclus dans le périmètre du SPR et nécessitant une autorisation sont soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France sans exception. Il n'y aura plus de condition de « co-visibilité » avec le monument historique.

Procédures

Les procédures en cours et à venir sont suivies de plein droit par l'agglomération. Les textes prévoient toutefois la consultation des communes pour avis lors de l'élaboration, la révision ou la modification des procédures de SPR qui la concerne (article L5211-57 du CGCT).

2 étapes :

- classement du périmètre via une étude
- élaboration et approbation d'un document de gestion (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) élaboré par l'agglomération ou plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)) élaboré par l'État ou les 2. Une instance consultative est constituée par l'agglomération afin de créer une plateforme d'échanges pérenne accompagnant le processus d'élaboration jusqu'au suivi permanent de l'évolution de ce document.

Point d'avancement des SPR communaux

- 1 SPR déjà approuvé depuis le 9 juillet 2015 : commune de Bourron-Marlotte
- 1 SPR approuvé le 6 février 2020 : commune de Barbizon
- 1 SPR en cours d'élaboration sur une partie du pôle urbain Fontainebleau-Avon (diagnostic pour choisir le ou les documents de gestion : PVAP ou PSMV) : avis favorable le 23 janvier 2020 de la Commission National de l'Architecture et du Patrimoine (CNA) sur le périmètre du SPR
- 2 commissions locales animées pour les SPR de Barbizon et SPR de Bourron-Marlotte



Bourron-Marlotte

Règlement Local de Publicité (RLPi)

Missions

Valoriser et préserver le cadre de vie exceptionnel : RLPi adopté le 12 mars 2020 / animation d'un atelier instruction le 11 septembre 2020.

Rappel du contexte

La réglementation de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes est régie par le Code de l'environnement. Elle s'applique à l'ensemble des dispositifs d'affichage extérieur (publicités, pré-enseignes, enseignes), visibles depuis les voies ouvertes à la circulation publique, qu'ils soient sur une propriété privée ou sur le domaine public. Un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) permet d'adapter aux spécificités locales la réglementation nationale (RNP), mais il ne peut être que plus restrictif que cette réglementation nationale.

De 2017 à 2020, le RLPi a été élaboré afin de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires, mais également urbaines et technologiques.

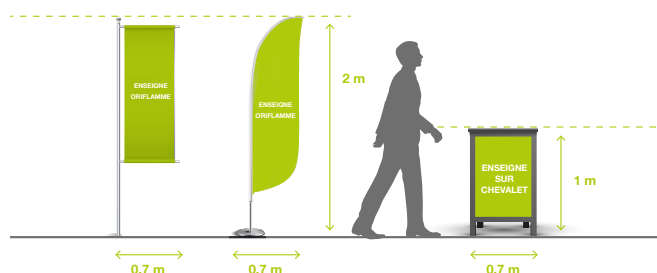
Il a fallu un peu plus de deux ans de concertation, d'échange avec les différents partenaires (institutionnels professionnels du secteur et les habitants) et la co-construction avec les 26 communes pour approuver le RLPi.

En raison de la crise sanitaire, il n'est devenu opposable qu'à partir du 24 juillet 2020.

Un atelier « application du RLPi » a été organisé et animé par l'agglomération et l'architecte des Bâtiments de France, pour former et sensibiliser les communes, leurs services urbanisme et les élus. Un guide de recommandation de l'Architecte des Bâtiments de France de Seine-et-Marne et du Parc naturel régional du Gâtinais français, a été édité.

Composition du dossier RLPi

- Le diagnostic dresse l'état des lieux du territoire et en dégage les principaux enjeux en termes d'affichage extérieur
- Les orientations et objectifs du RLPi, qui décident de la stratégie à mener pour l'élaboration du RLPi
- Le règlement articule les enjeux du territoire et les objectifs préalablement définis en cohérence avec la réglementation



Le Règlement est organisé de manière à présenter d'une part les règles sur les publicités et pré-enseignes, d'autre part les règles sur les enseignes.

Pour chaque type de dispositif, sont définies les dispositions générales, s'appliquant à l'ensemble du territoire, puis les dispositions relatives à chaque zone.

Le règlement décrit les zones de publicité, 5 grands types de zones ont été définis, divisés en sous-zone, afin d'adapter la réglementation au contexte urbain et aux enjeux de chaque secteur.

Les documents du RLPi et notamment le mode d'emploi et le guide pratique sont disponibles sur le site de l'agglomération.

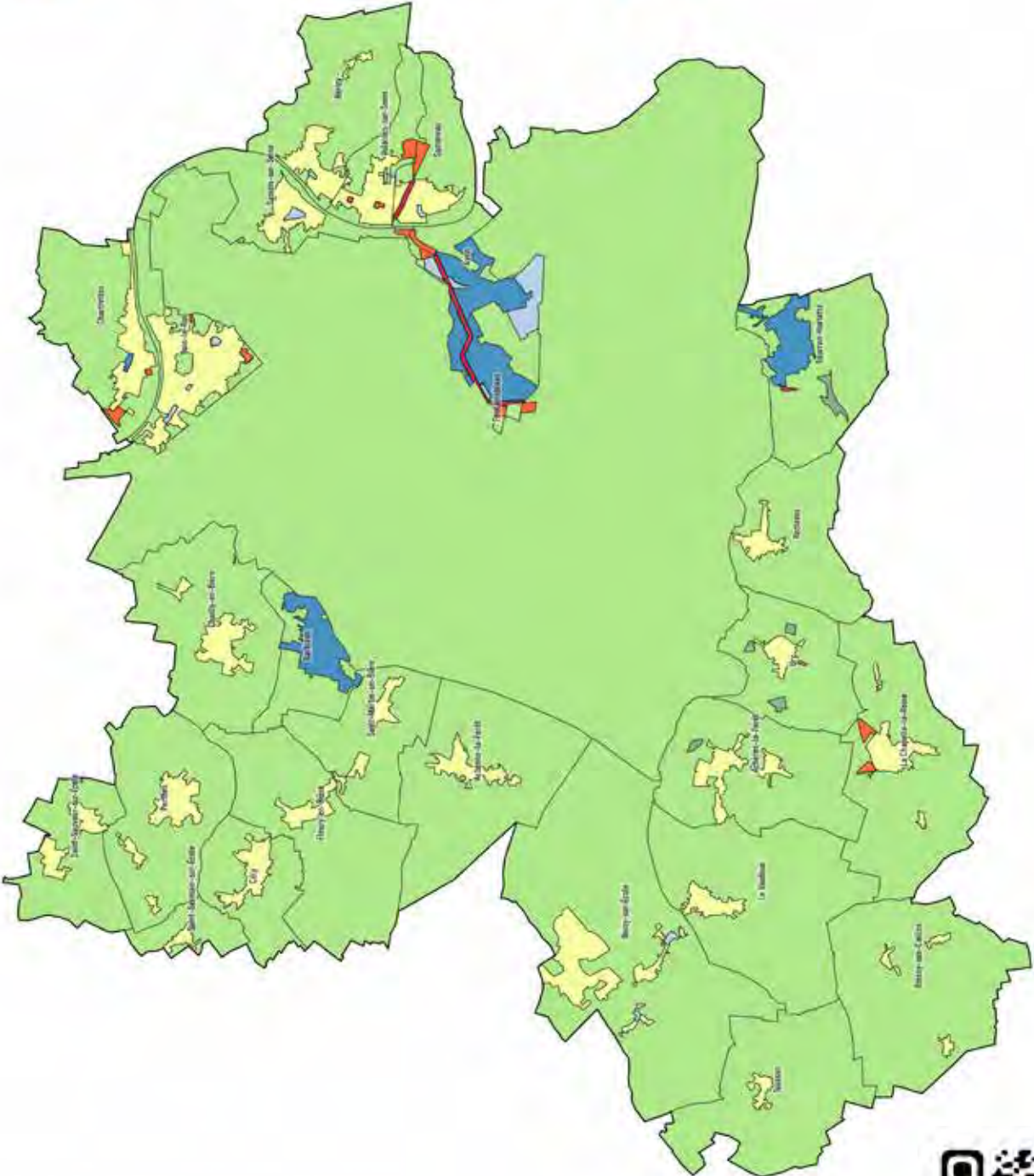




- ZP0a : Espaces naturels, paysagers et patrimoniaux
- ZP0b : Zones d'activités hors agglomération
- ZP1a : Centralités commerciales patrimoniales
- ZP1b : Centres-bourgs et pôles de proximité
- ZP2 : Bourgs du PNR et quartiers résidentiels
- ZP3 : Zones d'activités et parcs tertiaires
- ZP4 : Voies d'accès aux sites emblématiques du territoire

0 5 km

Rédaction : EVEN CONSEIL - Mars 2020
Suivie : SDN



L'habitat

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Missions

Document obligatoire pour les communautés d'agglomération, le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Il comprend un diagnostic du territoire, un document d'orientations et un programme d'actions détaillées thématiques et territorialisées.

Objectifs

1. Répondre aux besoins en logements et en hébergement
2. Favoriser le renouvellement urbain
3. Favoriser la mixité sociale
4. Assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements

Les enjeux de l'État

- Conforter un développement équilibré de l'habitat en promouvant des programmes de qualité
- Mieux répartir l'offre de logements accessibles aux revenus modestes et intermédiaires
- Accueillir et accompagner les populations fragiles
- S'intéresser au devenir du patrimoine existant
- Développer une offre de logements en adéquation avec les activités économiques et les transports via une stratégie foncière

Calendrier sur 18 mois, alternant échanges, coproduction et temps de validation

1. Diagnostic
2. Orientations et objectifs
3. Programme d'actions
4. Adoption du PLH



En 2020,
Prescription de l'élaboration d'un PLH
Sélection du bureau d'études
Début de l'analyse
Premier comité pilotage
avec l'ensemble des 26 communes
le 3 décembre 2020

Rénovation énergétique de l'habitat

Création d'un guichet unique espace info-énergie pour la rénovation des logements d'habitation

La Communauté de communes du Pays de Nemours et l'agglomération du Pays de Fontainebleau se sont saisies des questions d'adaptation et de lutte contre le changement climatique en identifiant le secteur résidentiel comme premier consommateur d'énergie du territoire.

Parmi les actions prioritaires de son Plan Climat Air Energie Territorial, l'agglomération a créé un guichet unique pour sensibiliser et accompagner les propriétaires, les copropriétés, bailleurs dans des travaux de rénovation énergétique de leur habitat.

ESPACE FAIRE
FACILITER, ACCOMPAGNER ET INFORMER POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

RÉDUIRE VOS DÉPENSES

Des conseils neutres et gratuits
Prenez rendez-vous avec votre conseiller
01 64 98 11 79
infoenergie@pays-fontainebleau.fr

Plate-forme de réservation
www.pays-fontainebleau.fr/faire

Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) est également déployé suite à la convention signée entre l'État, l'ADEME et le Département de Seine-et-Marne.

Signature d'un partenariat pour inciter la rénovation énergétique des copropriétés – Programme RECIF.

Création d'un guichet unique pour sensibiliser et accompagner les propriétaires, les copropriétés, bailleurs souhaitant effectuer des travaux de rénovation énergétique, suite au diagnostic de l'état énergétique des copropriétés les plus importantes du territoire.

Le programme RECIF (REnovation des Immeubles de Copropriété en France) concerne les copropriétés de 50 lots et plus, au sein de plusieurs régions dont la Région Ile-de-France.

Le dispositif est porté par Ile-de-France Energies, Société d'Economie Mixte (SEM) comprenant 85% d'actionnariat public.

L'agglomération a signé, suite à un appel à projets lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, une charte d'engagement avec Ile-de-France Energies en vue de déployer le programme RECIF sur son territoire. Les projets retenus bénéficient notamment des financements liés aux Certificats d'Economie d'Énergie (CEE).

Cet engagement gratuit pour l'agglomération permettra :

- Une analyse avec l'Institut Paris Région de l'état des copropriétés sur le territoire (nombre, taille, étiquette énergétique, niveau de dégradation, etc.). Les résultats nourriront également le PLH
- La conception et la mise en ligne de la formation gratuite « Réno Copro » ;
- Une campagne de sensibilisation postale
- L'organisation d'évènements.



En 2020

Création de l'ESPACE FAIRE

Diagnostiques énergétiques pour accompagner la Rénovation (DEPAR)

Diagnostic vers les copropriétés, bailleurs, bâtiments publics

Programme Action Cœur de Ville

Missions

« Action Cœur de Ville » est un programme national en direction des villes moyennes, visant à favoriser les conditions de leur dynamisme afin de leur permettre de tenir une place de locomotive auprès des territoires de leur aire urbaine.



Contexte

En 2018, Fontainebleau-Avon a été fléché parmi 7 communes de Seine-et-Marne et 222 à l'échelle nationale. Le programme Action Cœur de Ville s'est ainsi engagé par la signature le 8 octobre 2018 d'une convention-cadre pluriannuelle de 6,5 ans et partenariale avec, aux côtés de l'agglomération et des Villes de Fontainebleau et d'Avon, l'État, la Caisse des Dépôts et de Consignations, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie.



222
villes françaises



Convention de revitalisation
5 ans



2
communes du territoire
Fontainebleau et Avon



Pour assurer la réussite de ce plan, l'agglomération s'est engagée dans la construction et l'animation des documents d'urbanisme (SPR Fontainebleau-Avon, RLPI, PCAET, PLUi, PLH) et en menant une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OAPH-RU). Elle participe au divers comités de pilotage et de suivi.

La Loi Elan du 23 novembre 2018 et l'avenant adopté par le conseil communautaire le 5 décembre 2019 encourage Fontainebleau-Avon à transformer leur convention cadre en Opération de Revitalisation des Territoires dit ORT.

L'Opération de Revitalisation des Territoires

C'est un nouvel outil d'intervention en matière de politique urbaine. Il coordonne et facilite les actions concourant à la dynamisation des centres-villes avec deux leviers majeurs : le commerce et l'habitat.

Il vise à améliorer l'attractivité du territoire en luttant contre :

- La vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux
- L'habitat indigne

Il vise à :

- Réhabiliter l'immobilier de loisir
- Valoriser le patrimoine bâti
- Réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

La convention Action Cœur de Ville fixait un premier périmètre autour de l'axe structurant Seine-Gare-Château où se situe le plus fort de l'activité commerciale, de services et d'immobilier d'entreprises.

Les villes de Fontainebleau et d'Avon ont souhaité élargir le périmètre ORT à l'ensemble du territoire des deux communes.

Mais au regard du plan de relance et dans un souci de plus grande réactivité opérationnelle l'Etat a souhaité que chacune des villes bénéficie d'un avenant propre et restreigne le périmètre ORT au périmètre OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat- renouvellement urbain). Les problématiques commerciales et le parcours résidentiel ayant des fonctionnements différents sur les deux communes.

L'agglomération a validé le 10 décembre 2020 les 2 nouvelles ORT :

- Périmètre de Fontainebleau un peu plus large que l'OPAH-RU définie en 2016
- Périmètre d'Avon, périmètre OPAH-RU de 2016 + les Fougères et son centre commercial, l'îlot Est de la ZAC des Yèbles et la Butte Monceau comprenant son centre commercial.


Accueil des gens du voyage

Le Pays de Fontainebleau est concerné par des obligations en matière d'accueil des gens du voyage, inscrites dans les schémas départementaux de 2003 et 2013. A ce titre, il doit aménager des aires d'accueil pérennes, ainsi qu'une aire de grand passage, destinée aux déplacements estivaux.

En 2018, le conseil communautaire a acté la réalisation d'une aire d'accueil de 20 places à Vulaines-sur-Seine, à proximité de la Zone d'Activités des Brûlis, en accord avec la commune. Le Pays de Fontainebleau s'est vu notifié par l'Etat un financement de 800 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de ce projet. Les études préalables de sol et les échanges fonciers ont bien avancé durant l'année 2020 permettant de recruter en fin d'année un maître d'œuvre pour assurer la phase aménagement et études liées au futurs travaux, phase qui commencera en 2021.


Par ailleurs, l'Etat, devant réviser tous les 6 ans le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage, a lancé en début 2019 son élaboration pour la période 2020-2026. Depuis la loi égalité et citoyenneté de 2017, le schéma doit prendre en compte la problématique de la sédentarisation des gens du voyage. L'agglomération a ainsi participé aux différents ateliers de travail et commissions de suivi jusqu'à son adoption par arrêté préfectoral le 20 juillet 2020.

Schéma départemental :



80 places à créer

+



1 aire de grand passage

Chiffres clefs :

obligation de réaliser 80 places (18 places à Fontainebleau, 15 places à Avon, 7 places à Bois-le-Roi, 20 places à Samois-sur-Seine, 20 places à Vulaines-sur-Seine) et d'une aire de grand passage destinée à accueillir les voyageurs itinérants en grands groupes (de 50 à 200 caravanes) à l'occasion de rassemblements estivaux (traditionnels ou occasionnels).

Le service logement

Le service logement

Missions

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau est un lieu d'enregistrement régional. Elle joue donc principalement le rôle d'intermédiaire avec les gestionnaires de logements sociaux.

Le service logement enregistre les demandes de logement social et délivre un numéro régional, sous forme d'attestation. Ce numéro unique n'est pas un numéro d'ordre, il garantit seulement que la demande de logement social est enregistrée.

Le nombre de demandes

Le nombre de demandes de logement a considérablement augmenté en 10 ans (+135%).

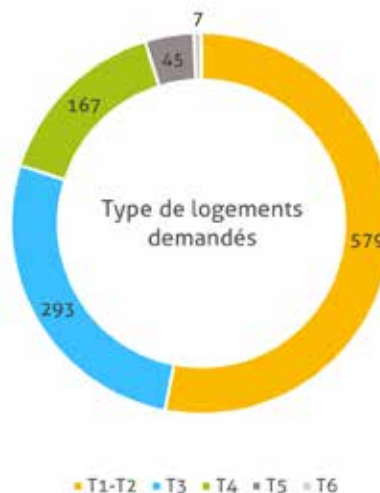
Cela tient à la création de divers partenariats de l'agglomération :

- Avec les CCAS communaux,
- Les associations,
- Les bailleurs sociaux...
- La construction de logements et rénovation de certains quartiers sur le territoire (Fontainebleau : quartier de la Faisanderie, Route Louise, Quartier du Bréau ...)

Origine des demandeurs de logement

Communes	Nombre de demandes
Fontainebleau	409
Avon	353
Samois-sur-Seine	22
Samoreau	11
Perthes	11
Vulaines-sur-Seine	9
Bois-le-Roi	5
La Chapelle-la-Reine	4
Achères-la-Forêt	2
Chailly-en-Bière	2
Héricy	1
Bourron-Marlotte	1

Type de logements demandés



Profil des demandeurs

46% des demandeurs exercent une activité professionnelle et 14% des demandeurs sont au chômage.

Motifs de la demande de logement

Trois principaux motifs apparaissent dans les demandes de logement :

- Demandeur hébergé par un tiers ou une structure (24 %)
- Loyer du logement actuel trop cher (15 %)
- Logement actuel est trop petit (12 %)

Demandes par type de logement actuel

- 39% des demandeurs sont locataires dans le privé.
- 23.5 % sont déjà locataires d'un logement HLM mais souvent la composition familiale a évolué et la famille souhaite un logement plus grand ou simplement changer de quartier.

Communes souhaitées

Communes	Nombre de demandes
Fontainebleau	534
Avon	234
Samois-sur-Seine	25
Perthes	11
Samoreau	10
Bois-le-Roi	3
La Chapelle-la-Reine	2
Bourron-Marlotte	2
Héricy	1
Chailly-en-Bière	1



Les demandeurs demandent principalement le coeur urbain pour profiter de la proximité de la gare, de l'hôpital et du bassin d'emploi.

Attributions

Les commissions d'attributions de logement sont composées des membres administrateurs, représentants de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et des représentants des collectivités.

En 2020,
1091 demandes enregistrées
48 % sont des personnes seules
25% des familles monoparentales

Des points ponctuels ont lieu régulièrement avec les bailleurs : la Sablière, Immobilière 3F, Trois Moulins Habitat, Val de Loing Habitat.

À ce jour, le pourcentage exact d'attribution de logements sociaux pour l'année 2020 n'a pas été communiqué par les bailleurs.

Fonds Solidarité Logement - FSL

En 2020,
Participation de l'agglomération
au FSL 20 940 €
soit 0.30 € par habitant

En 2020, 142 ménages du territoire, dont principalement le pôle urbain Fontainebleau-Avon ont été aidés via ce fonds pour un montant de 102 556 euros.

Le nombre de ménages aidés a diminué par rapport à l'année 2019 (-96 ménages). Cette diminution est attribuée à la baisse des demandes quasi à l'arrêt durant la première période de confinement.

Le Département ayant réévalué les aides et les plafonds, la tendance 2021 sera certainement à la hausse.

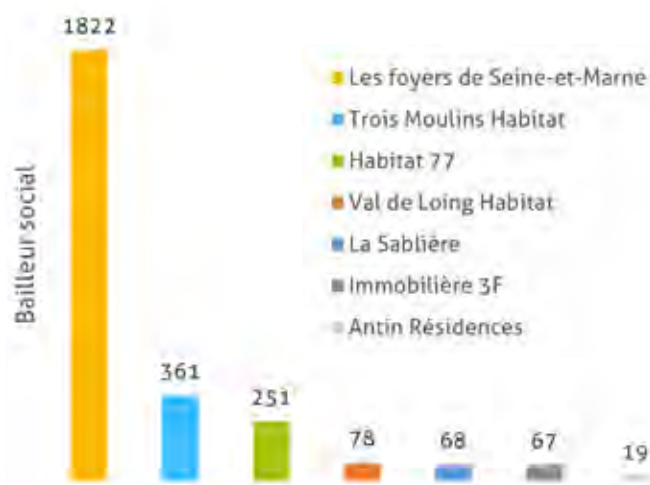
Association Empreintes : logement d'urgence

L'agglomération est conventionnée avec l'association Empreintes dont l'objet est d'accueillir, héberger et réinsérer des personnes en difficulté.

L'agglomération bénéficie à ce titre de 2 logements de type 2 (1 ou 2 personnes) et 1 logement de type 3 (3 ou 4 personnes).

En 2020,
Subvention de l'agglomération
à l'association empreintes
43 568 €

Parc social de l'agglomération en nombre de logements



LA SEM du Pays de Fontainebleau

Profondément ancrée dans les territoires, la SEM du Pays de Fontainebleau conçoit, en partenariat avec les 26 communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, des opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation qui répondent aux enjeux du territoire. Elle se positionne aujourd'hui à l'interface entre l'aménagement et la promotion immobilière dans un rôle d'un opérateur indépendant au service des collectivités. Consciente des enjeux de demain, elle inscrit ses nouveaux projets dans une démarche environnementale forte.

- Conseil d'Administration
16 membres dont 11 élus locaux
- Chiffre d'affaires 2020 :
13 671 611 €
- Valeur immobilière du patrimoine
48,9M€.

La SEM du Pays de Fontainebleau est un opérateur local au service de l'intérêt général qui garantit la pérennité de projets d'envergure et dynamise les mutations du territoire du Pays de Fontainebleau.

Opérateur de l'habitat, elle détient et gère plus de 300 logements et conduit des projets de rénovation urbaine.

Acteur de l'aménagement, elle porte des opérations mixtes, aménage et requalifie les zones du territoire génératrices de développement pour les collectivités.

Opérateur foncier, elle possède la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de programmation et de production urbaine.

OPÉRATEUR DE L'HABITAT



Carte interactive

Territoire du Pays de Fontainebleau



Réhabilitation de logements

Rue du Château / Fontainebleau



ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT



Siège social

Picard Surgelés / Fontainebleau



Complexe de loisirs

Les Halles de Villars / Fontainebleau



OPÉRATEUR FONCIER



Résidence privée

Le Relais de Poste / Bourron-Marlotte



Résidence

3 Moulins Habitat / Samois-sur-Seine





Inauguration
du siège de la société
Picard Surgelés

le 25 février 2020



Les réseaux de bus du territoire

Le Pays de Fontainebleau participe activement au suivi et au développement des réseaux de bus de transports en commun sur son territoire.

La communauté d'agglomération est signataire, en 2020, de trois conventions partenariales portant sur les réseaux de bus AERIAL, du secteur de Perthes et du Châtelet-en-Brie, avec Ile-de-France Mobilités, l'Autorité Organisatrice des transports en commun dans la région, et les exploitants Transdev et les Cars Losay.

En raison de la crise sanitaire et des mesures mises en place, les montées des usagers à l'avant des véhicules et donc les validations des titres de transports ont été suspendues du 16 mars au 31 août 2020. Il est donc impossible d'effectuer des comparaisons pertinentes avec les fréquentations de 2019.

Le transport à la demande

Pour améliorer la desserte en transports en commun du secteur de la Chapelle-la-Reine, le Pays de Fontainebleau porte un projet de Transport à la Demande (TàD). En décembre 2019, Ile-de-France Mobilités a accordé une délégation de compétence à la CAPF, en vue de mettre en place ce service. En parallèle, le Pays de Fontainebleau a retenu le prestataire Transdev Nemours, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert. Ce service a été mis en service le 6 mars 2020, quelques semaines avant la mise en place du 1er confinement, et est exploité par Transdev Nemours.

Il propose 3 allers et 3 retours possibles toute l'année, en heures creuses, du lundi au samedi hors jours fériés, entre les points d'arrêt des huit communes du secteur, le centre-ville de Fontainebleau, son hôpital et la gare de Fontainebleau-Avon. Un véhicule de 9 places est dédié au service, qui ne circule qu'en cas de réservation au préalable par au moins un usager. Malgré un contexte sanitaire défavorable, la fréquentation du service est encourageante : 1 127 voyageurs en moins de 10 mois et jusqu'à 200 par mois dans les périodes les plus fréquentées.



Le réseau AERIAL

10 lignes commerciales
6 communes desservies
855 709 km parcourus
1 037 774 validations effectives en 2020.
Contribution financière de l'agglomération : 613 630 € H.T.

Réseau du secteur de Perthes

11 lignes
11 communes desservies
473 000 km parcourus
212 617 validations en 2019
Contribution financière de l'agglomération : 198 240 € TTC.

Réseau du Châtelet-en-Brie

3 lignes
2 communes desservies

Réseau du Châtelet-en-Brie (portion Bois-le-Roi – Chartrettes)

Les validations ayant été suspendues du 16 mars au 31 août 2020, il n'est pas pertinent d'établir des comparaisons avec l'année 2019.

Réseau du secteur de La Chapelle-la-Reine

8 communes desservies
+
Transport à la demande secteur chapelle-la-Reine
1 127 validations effectives en 2020.
Coût du service pris en charge par l'agglomération : 106 600 € HT

Réseau STILL

Sud du Département dont Bourron-Marlotte. Contribution financière de l'agglomération : 28 550 € TTC.

Ligne Seine-et-Marne Express n° 34

Axe Nemours– gare de Melun dont Bourron-Marlotte et le centre-ville de Fontainebleau. Financement exclusivement régional



Participations aux titres de transports

Le Pays de Fontainebleau a poursuivi, en 2020, sa politique d'aide financière pour favoriser l'accès aux transports en commun.

A ce titre, il propose une aide financière de **72 € par an au forfait IMAGINE R scolaire** (sur un montant global de 350 Euros) pour chaque lycéen domicilié sur le territoire de l'une de ses 26 communes. Au total, 666 lycéens domiciliés au sein de la CAPF ont bénéficié de cette aide financière pour l'année scolaire 2019-2020.

Aussi, le Pays de Fontainebleau finance la mise en place d'un **titre de transport spécifique pour les personnes âgées** d'au moins 65 ans soumises à l'impôt sur le revenu (les non-imposables pouvant bénéficier d'une réduction au titre du forfait Améthyste, géré par le Département de Seine-et-Marne). Dénommé Pass Local, il donne accès à la majorité des lignes de bus du territoire **pour un tarif annuel de 74 Euros**. 206 habitants du territoire étaient détenteurs du Pass Local en 2020, en légère diminution par rapport à 2019.

Coût de 75 000 €



Consignes à vélos sécurisées de la gare de Fontainebleau-Avon

Le Pays de Fontainebleau assure la gestion des deux consignes à vélos sécurisées (Veligo), situées à la gare de Fontainebleau-Avon, par l'intermédiaire de la société Transdev. Mises en service en 2014, Après des années de croissance, la fréquentation des consignes sécurisées a diminué de moitié en entre 2019 et 2020, en raison du contexte sanitaire.

En matière de politique cyclable, le Pays de Fontainebleau a coordonné en 2019, dans le cadre d'un groupement de commandes avec les villes d'Avon et de Fontainebleau, un appel d'offres ouvert visant à déployer à système de vélos en libre-service, dont à assistance électrique, au sein du cœur urbain. Le service a été déployé par la Ville d'Avon en début 2020 sur trois sites et complété par l'installation par la CAPF de 4 vélos à assistance électrique et 6 bornes sur le parvis de la gare de Fontainebleau-Avon.

112 places
30 € / an
100 usagers
5703 utilisations



Parc de stationnement de la gare de Fontainebleau-Avon

Le parc de stationnement situé rue de la Petite Vitesse sur la commune d'Avon a été mis en service en 1992. Une convention pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement, a été signée le 1er janvier 1990 entre la communauté de communes Fontainebleau-Avon et la société EFFIA stationnement, pour une période de 30 ans à compter de l'ouverture de l'équipement. D'une capacité de 545 places réparties sur quatre niveaux, une en terrasse et trois en silos, ce parking permet, à une clientèle horaire et abonnée, de stationner au plus près de la gare.

La fréquentation dite horaire à l'équipement, c'est-à-dire hors abonnés, a considérablement chuté en raison du contexte sanitaire : 6 366 usagers en 2020 contre 18 510 en 2019. Le chiffre d'affaires global de l'exploitant a diminué de 38% entre 2019 et 2020, passant de 448 691 € en 2019 à 277 399 €.

421 abonnés
6 366 usagers /
heure
Chiffres d'affaires :
277 399 €



CADRE DE VIE-ENVIRONNEMENT

- L'eau, l'assainissement
- Le déploiement de la fibre
- Le Plan Climat Air Energie Territorial
- La collecte et le traitement des ordures ménagères



Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat Energie Territorial est un projet territorial pour le développement durable.

A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie. L'élaboration d'un PCAET est une obligation réglementaire depuis la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte pour les Intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

3 enjeux sont identifiés

- Recenser, élargir et renforcer une communauté d'acteurs engagés dans un projet commun : la lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement ;
- Renforcer la cohérence des politiques publiques menées sur le territoire ;
- Et s'engager et participer activement à une lutte globale, dépassant la seule échelle du territoire du Pays de Fontainebleau.

Le diagnostic a été établi dès 2018 pour rédiger la stratégie territoriale en 2019 et décliner le plan d'actions validé en conseil communautaire le 5 décembre 2020.

La stratégie territoriale à 2050

1. Baisse des GES de 50%*
2. Diminution de la consommation d'énergie du territoire de 46%*
3. La part des énergies renouvelable devra atteindre 42% de la consommation finale en 2050

*avec une inflexion importante à l'horizon 2030

Les actions phares du PCAET du Pays de Fontainebleau



- Poursuivre le développement des transports en commun sur le territoire,
- Approvisionner les établissements du territoire en circuits alimentaires de proximité,
- Incarner un territoire d'expérimentation et de recherche pour l'ingénierie des sols,
- Mener une réflexion sur le mode de subvention des communes désirant rénover leur patrimoine bâti.

Le déploiement de la fibre

Le déploiement de la fibre optique est réalisé à l'échelle du territoire de La communauté d'Agglomération de la façon suivante :

Avon et Fontainebleau par ORANGE. L'opérateur supporte intégralement le coût du déploiement sur le territoire de ces deux communes.

Pour les 24 autres communes, les travaux de déploiement sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Seine et Marne Numérique avec des travaux financés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

Pour chacun des deux opérateurs le processus du déploiement technique de la fibre jusqu'à la commercialisation chez l'abonné est identique.

Il comprend :

- Une phase d'études de conception d'une durée de 8 mois
- Une phase réalisation des travaux proprement dits de 7 mois (qui ne comprend pas la connexion entre la rue et l'abonné)
- Une période de gel réglementaire de 3 mois où les infrastructures doivent rester inactives, soit un total pour la phase technique de 18 mois avant la phase de commercialisation proprement dit.

Commercialisation (1 mois) C'est pendant cette phase que la connexion entre la rue et l'abonné est réalisée par l'opérateur après souscription de l'abonnement).

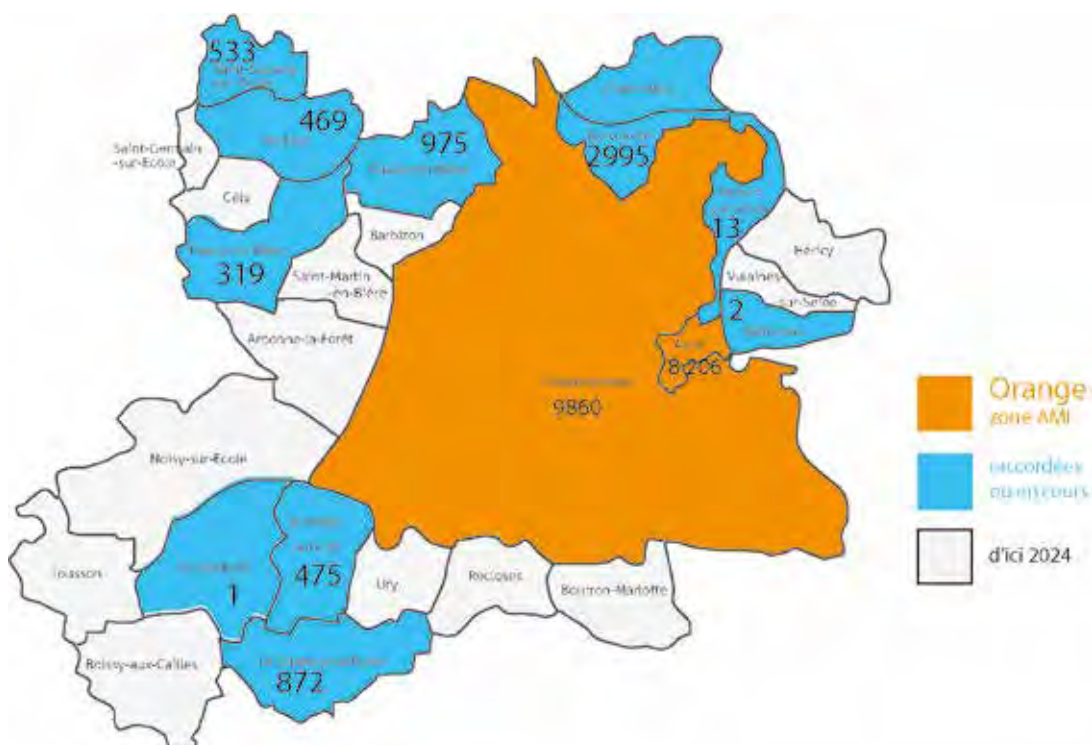
Déploiement 2020 :

Achères-la-Forêt	475
Barbizon	2
Bois-le-Roi	21
Chailly-en-Bière	7
Chartrettes	2
La Chapelle-la-Reine	72
Le Vaudoué	1
Perthes	469
Samoreau	2
Saint-Martin-en-Bière	2
Saint-Sauveur-sur-École	8
Total	1061

AVON : **89,9%**

FONTAINEBLEAU : **76,1%**

Au 31/12/2020 : 100% des logements adressables sont raccordés sur les 2 communes (sauf souci particulier).



L'eau potable



L'agglomération a réalisé 1 110 000 € H.T d'études et travaux en investissement et 740 000 € H.T de dépenses mandatées en fonctionnement pour la compétence assainissement avec ci-dessous les principales opérations réalisées.

Commune d'Avon et Fontainebleau

Travaux d'alimentation électrique de la station de la Butte Montceau Avon 10 918.46 € H.T
Branchement plomb Rue de Fleury Fontainebleau 74 694.61 € H.T

Commune d'Achères-la-Forêt

Renouvellement canalisation Rue des Vaublas, création d'un branchement d'eau potable
Rue Colonel Fabien 2335.39 € H.T

Commune d'Arbonne-la-Forêt

Renouvellement de branchement plomb 3 378.44 € H.T

Commune de Bois-le-Roi

Diagnostic et programme pour la réhabilitation des châteaux d'eau 9090 € H.T
Etude délimitation pour l'aire d'alimentation communes de Bois-le-Roi / Samois 14 455.70 € H.T

Commune de Boissy-aux-Cailles

Enquête publique pour le captage et renouvellement plomb Hameau de Mainbervilliers 51 072 € H.T

Commune de Cély

Travaux sur le forage et Mise en conformité du réservoir 39 431.84 € H.T

Commune de Chailly-en-Bière

Mise en conformité et travaux pour pose de colonnes sèches du réservoir 64 762.48€ H.T

Commune de Chartrettes

Maîtrise d'œuvre pour travaux d'eaux pluviales 55 335 € H.T

Commune de Fleury-en-Bière

Pompage divers rues 14 350.48 € H.T

Commune de Noisy-sur-École

Travaux d'alimentation électrique sur le réservoir 25 030 € H.T

Commune de Perthes

Maîtrise d'œuvre pour travaux sur le château d'eau et remplacement de vannes à l'usine de traitement 61 259.26 € H.T

Commune de Samois-sur-Seine

Réalisation d'un muet et pose de fourreaux Rue du port de Valvins 10 748.43 € H.T

Commune de Samoreau

Renforcement de canalisation Chemin des Sables 41 690.65 € H.T

Commune de Saint-Sauveur-sur-École

Diagnostic et programme pour la réhabilitation du Château d'eau et renouvellement branchement plomb Rue de la terre des Moines 6 894.22€ H.T

Commune de Tousson

Travaux nouveau forage et diagnostic des matériaux du château d'eau 39 947.39 € H.T

Commune d'Ury

Travaux du système de ventilation sur la station surpression 11 519.78 € H.T

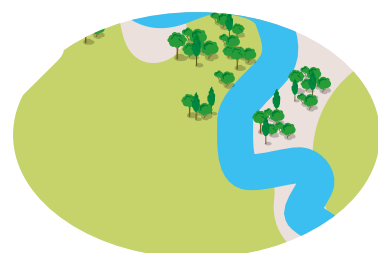


Études et travaux

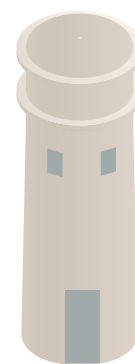
1 110 000 € HT

Dépenses
de fonctionnement

740 000 € HT



32 points de
captage dans les nappes
phréatiques



41 châteaux d'eau
ou réservoirs

4.9 millions m³ produits

Réseau de
distribution en
eau potable
622 km

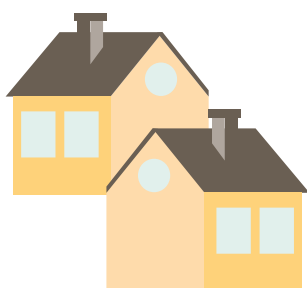
L'assainissement



Études et travaux
2 720 000 € HT

Dépenses
de fonctionnement
2 700 000 € HT

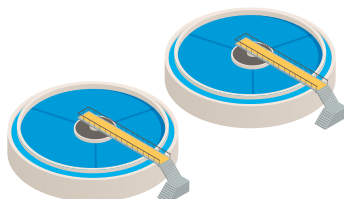
Habitations
24 300 abonnés



92 %
Assainissement collectif

8 %
Assainissement
individuel

Réseau
d'eaux usées
471 km



15 stations d'épuration
6.3 millions de m³ traités

l'agglomération a réalisé 2 720 000 € H.T d'études et travaux en investissement et 2 700 000 € H.T de dépenses mandatées en fonctionnement pour la compétence assainissement avec ci-dessous les principales opérations réalisées.

Commune d'Avon et Fontainebleau

Reprise avaloir, modification égout sur trottoir, changement tampon, système de levage PR Bezout, Travaux rue de Fleury 101 827.03 €HT

Commune d'Arbonne-la-forêt

Extension réseau sous vide 18 759€ HT

Commune de Bourron Marlotte

Curage et traitement de la lagune 47 312.83€ HT

Commune de Bois-le-Roi

Reprise de branchement Rue Pasteur 12 306.49€ H.T

Chailly-en-Bière

Etude déversoir Orage 150 880€ HT

Commune de Cély

Travaux de dévoiement Golf 527 262.29€ HT

Commune de la Chapelle-la-Reine

Travaux divers 5 230€ H.T

Commune de Fleury-en-Bière

Réparation réseau Ruelle aux Chiens, Branchement au 3 rue des Meuniers 2945.04€ HT

Commune d'Héricy

Mise en place clapet et travaux divers 8549.77€ HT

Commune de Recloses

Mise en place du poste de refoulement et remplacement d'une armoire électrique à la STEP 59 483.59€ HT

Commune de Saint-Sauveur-sur-École

Reprise de boîte de branchement Rue d'Étrelles, Assistance à maîtrise d'ouvrage Schéma Directeur Assainissement 15 252.23€ HT

Maîtrise d'œuvre et étude géotechnique pour la reconstruction de la STEP 73151€ H.T

Commune de Samois-sur-Seine

Reprise de branchement Boulevard Leclerc, Rue des Martyrs, route de Courbuisson, Port de Valvins 11 976.03€ HT

Commune de Samoreau

Raccordement réseau Rue du Château d'eau travaux Chemin des Sables 97 401.37€ H.T

Commune d'Ury

Fourniture et pose de 3 pompes sur réseau sous vide 36 161.84 € HT

Commune de Vulaines-sur-Seine

Remonté poires chaînes PR 3 maisons 1 125.54 € HT

La collecte et le traitement des déchets ménagers

En 2018, le Pays de Fontainebleau a délégué la compétence collecte et traitement des déchets au SMICTOM de la Région de Fontainebleau.

Concernant le traitement des déchets, le SMICTOM délègue cette compétence à trois syndicats de traitement : le SMITOM-LOMBRIC, BEGEVAL via le SMETOM de la Vallée du Loing et le SIREDOM.

En 2020
coût du service 7 977 983 €
contre
8 033 203 € en 2019

Le service Allo déchets

Afin de répondre aux objectifs réglementaires de réduction et de valorisation des déchets encombrants, le syndicat a mis en place un service de collecte des encombrants à domicile sur appel téléphonique.

Le service Allo déchets répond aux besoins des habitants n'ayant pas accès à la déchèterie pour des raisons de mobilité.

En 2020, 18 communes du territoire bénéficient de ce service dont la gestion est confiée à l'entreprise d'insertion AIPRéFon.

1 019 interventions Allo Déchets sur le territoire

La collecte et la valorisation des bio-déchets

Les biodéchets composent une part importante des ordures ménagères (52 Kg par an et par habitant en moyenne sur le territoire du SMICTOM). Les restaurants scolaires sont confrontés à une part encore plus importante de ces déchets, 3 d'entre eux bénéficient d'une collecte de leur biodéchets pour être ensuite valorisés en fertilisant agricole par compostage ou en biogaz par méthanisation.

INSEAD : 11.41 tonnes
Lycée Uruguay : 8 tonnes
Lycée François Premier : 9.13 tonnes



481 composteurs livrés
+
augmentation du compostage collectif



122 tonnes
de vêtements, chaussures et accessoires collectés



12 487 tonnes
de papiers d'écriture collectés

La prévention des déchets

Objectifs

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte et, nouvellement, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entrée en vigueur en 2021 viennent renforcer les objectifs de prévention des déchets déjà fixés par le Grenelle de l'Environnement : baisse des déchets ménagers, plastiques à usage unique, des bouteilles plastiques, du gaspillage alimentaire, à 20% la part de produits acquis par les collectivités territoriales issus du réemploi ou du recyclage ; enfin organiser le tri à la source des biodéchets.

L'éco-exemplarité des collectivités Les communes d'Avon, de Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte et Chartrettes ont mis en place dans les locaux et les agents des communes ont été formés pour :

- le tri des déchets recyclables ;
 - la reprise des papiers d'écriture ;
 - la collecte des piles et cartouches d'encre ;
 - l'utilisation de vaisselle durable lors des manifestations.
- Quatre établissements scolaires se sont investis dans la gestion durable de leurs déchets :

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

Du samedi 21 au dimanche 29 novembre 2020, des animations sur divers thèmes en lien avec la prévention des déchets et de leur toxicité :

- Animation « alimentation durable » : luttons ensemble contre le gaspillage alimentaire
- Campagne de pesée des déchets au restaurant scolaire de Chailly-en-Bière
- Campagne de communication #SERD2020 de la commune de Chartrettes
- Campagne de sensibilisation et opération de nettoyage de la nature de la commune de Vulaines-sur-Seine

La prévention des dépôts sauvages : la campagne #forêt poubelle

Le groupe de travail Forêt propre est composé du Pays de Fontainebleau, les Amis de la Forêt de Fontainebleau, l'Office National des Forêts, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, le SMITOM-LOMBRIC, la réserve de Biosphère de Fontainebleau Gâtinais, le Département de Seine-et-Marne et les associations signataires du cahier noir (la Fédération Française de Randonnée Seine-et-Marne, l'Association des Arracheurs Bénévoles de Plantes Invasives, le Comité de défense des Sites et Rochers d'escalade, les sylvains randonneurs, les amis du Château de Fontainebleau).

Cette coordination d'acteurs a permis d'intensifier les actions et de mobiliser les moyens respectifs pour contribuer à la lutte contre les déchets en forêt et en lisière des communes.

Dans ce contexte, le syndicat apporte son soutien à tous les acteurs concernés, tant sur l'aspect préventif (un plan de communication déployé pour changer les comportements sur le long terme) que sur les aspects curatifs (actions de collecte des déchets).



Le SMICTOM se charge également de coordonner les opérations de ramassage des déchets en forêt et lisière en lien avec tous les autres acteurs concernés.

Les actions préventives

Déploiement de supports de communication et de vidéos de sensibilisation aux opérations de ramassage de déchets

Coordination, organisation et financement d'opérations citoyennes de ramassage des déchets.

Quatorze opérations de nettoyage de la nature ont été soutenues par le SMICTOM au cours de l'année 2020 :

Les Journées #Forêt Belle de ramassages de déchets en forêt et lisières de village se sont déroulées les 6, 7 et 8 mars 2020.

42 actions de ramassage sur 25 communes, + de 1 600 participants dont 300 élèves et 20 tonnes de déchets collectées.

Les actions curatives 114 tonnes de déchets collectés

Les actions répressives : Installation de pièges photos et information auprès des élus et des associations sur les procédures.

Les animations scolaires du SMICTOM

Tout au long de l'année, les éco-ambassadeurs formés pour l'animation en milieu scolaire interviennent dans les écoles, collèges ou centres de loisirs pour inculquer aux plus jeunes l'esprit du tri, de la réduction des déchets à la source et le respect de l'environnement.

Nombre d'animations par commune :

Arbonne-la-Fôret	3
Avon	28
Bois-le-Roi	10
Chartrettes	10
Cély	1
Fontainebleau	23
Héricy	3
Perthes	3
Samois-sur-Seine	5
Samoreau	5
total	91 et 2348 enfants

Les stands et ateliers lors des manifestations locales

- Atelier de fabrication de produits ménagers écologiques : au salon « Bien vieillir » à Bois-le-Roi et au Centre d'éco-tourisme de la Réserve de Biosphère de Franchard
- Atelier récup à la brocante de Perthes
- stand pêche aux déchets lors de la Ronde à vélo
- stand compostage au marché bio à Chailly-en-Bière



LE SPORT

- Les équipements sportifs
- La vie associative
- Les Jeux Olympiques 2024



Les équipements sportifs

L'année 2020 aura été la première année d'exploitation complète pour le service des sports de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau sur l'ensemble de ses équipements.

Pour autant, du fait de la crise COVID19, tant d'un point de vue de la fréquentation que des dépenses engagées, il ne peut s'agir d'une année de référence. En effet, la plupart des équipements ont été mis à l'arrêt total pendant plusieurs semaines (dont la piscine de la faisanderie).

Les nécessaires investissements permettant ou l'entretien, ou l'optimisation des équipements ont été engagés, au gré des opportunités des disponibilités des entreprises et des sites.



Principaux investissements réalisés en 2020

Stade de football à Achères-la-Forêt : sécurisation des abords et achats de buts.

Gymnase Combourieu (Chartrettes) : pause d'un panneau d'affichage des scores et achats de buts de handball

Complexe Pierre de Coubertin (Vulaines-sur-Seine) : passage en LED des éclairages du terrain de rugby, rénovation du système de pompes à eau, stabilisation des accès au terrain synthétique

Base nautique de la Magdeleine (Samois-sur-Seine) : Installation d'une VMC

Stade Philippe Mahut (Fontainebleau) : stabilisation des cheminements, extension d'arrosage automatique, réfection de la couverture de la garde de tir à l'arc du Beursault

Maison des sports (Fontainebleau) : reprise des menuiseries et mise en sécurité électrique

Terrain d'honneur de football (Perthes) : achats de buts rabattables

Piscine de la Faisanderie (Fontainebleau) : mise en œuvre de travaux de plomberie possible sur la période de fermeture obligatoire de l'établissement du fait de la crise sanitaire

Complexe des gâtines (Bourron-Marlotte) : sécurisation des paniers de basket et pause d'un adoucisseur d'eau

Courts de tennis (Le Vaudoué) : mise en sécurité électrique

Services techniques (interventions multisites) : achat d'une remorque et outillages



Bilan piscine

En 2020,

54 054 entrées public

7 167 entrées clubs/associations

3 692 entrées activités

total recettes : 288 049 €

(remboursement entrées, abonnement, activités 28 086 €)



Gestion des protocoles COVID sur les sites sportifs

Dès le mois de mai à la sortie du premier confinement, les élus du Pays de Fontainebleau ont souhaité mettre en œuvre un déconfinement coordonné et cohérent sur l'ensemble du territoire. Un protocole commun a été élaboré en soutien aux obligations des responsables associatifs.

16 mars : confinement national strict

11 mai : reprise partielle et prudente des activités en extérieur pour les sports individuels.

20 juin : reprise des sports individuels en intérieur par groupe de 10.

13 août : possibilité d'utiliser les vestiaires

De plus, tous les lieux clos (gymnases, tennis couverts, piscine, dojo...) ne sont devenus accessibles qu'avec port du masque. Au 1er septembre, cette obligation a été étendue aux espaces extérieurs des sites sportifs (hors pratique sportive) afin de prévenir les risques liés aux croisements de groupes (entrées et sorties) et permettre l'accueil, en extérieur, d'accompagnateurs.

1er juin : reprise des sports d'équipe, en extérieur mais sans échange de balle

11 juillet : possibilité d'échanges de balles et reprise des sports de combats

14 octobre : couvre-feu pour la population d'Île-de-France

17 octobre : couvre-feu national de 21h00 à 6h00

Pour accompagner cette mesure, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau pleinement engagée dans la lutte contre l'épidémie pour préserver la bonne santé des habitants a pris la décision de fermer les équipements sportifs communautaires de 20h30 à 6h30 à partir du samedi 17 octobre 2020.

29 octobre : fermeture de tous les équipements sportifs aux activités associatives.

28 novembre : reprise des activités pour les sports collectifs ou de groupe, à destination des mineurs.

reprise des sports individuels pratiqués dans un cadre associatif (Tennis, Tir à l'arc, Aviron, Canoë) pour les mineurs et pour les adultes dans le respect de la règle des 3h/20 kms.

10 novembre : reprise pour les sportifs de haut niveau, professionnels, personnes avec certificat médical et personnes handicapées.

12 décembre : réouverture de la piscine au public, avec application d'un protocole sanitaire strict.

Cette année 2020 a donc été profondément marquée, pour le monde sportif, par les interdictions, reprises, protocoles, contrôles, annulation des compétitions et gestion des cas positifs.

Les services, comme les associations, ont fait preuve de rigueur et d'adaptabilité tout au long de cette année.

Les élus, avec un changement de mandat en milieu d'année, ont été fortement impliqués dans le suivi de cette crise sanitaire mondiale inédite.

Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

À la suite de la désignation de la ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, le Comité Organisation des Jeux Olympiques (COJO) a sollicité les collectivités territoriales à candidater au label « Terre de Jeux 2024 ». Ce label a pour vocation de reconnaître un statut distinctif à toutes les collectivités territoriales qui s'engagent à faire vivre les valeurs de Jeux Olympiques de Paris 2024 sur leurs territoires.

Le label Terre de Jeux 2024

La Communauté d'agglomération a souhaité s'inscrire dans la dynamique de Jeux Olympiques de Paris et suite à sa candidature celle-ci a obtenu le 21 novembre 2019 le label « Terre de Jeux 2024 ». Une quinzaine de communes du Pays de Fontainebleau ont également obtenu ce label.

Devenir centre de préparation aux jeux Olympiques

L'agglomération a fait acte de candidature en partenariat avec le Centre National des Sports de la Défense (CNSD) et la ville de Fontainebleau pour devenir un « Centre de Préparation Préolympique ». Le 5 octobre 2020, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de 2024 a validé la candidature de la Communauté d'agglomération en tant que Centre de Préparation aux Jeux Olympiques de Paris 2024 pour les équipements et disciplines suivants :

Le Grand-Parquet et le CNSD	Dressage Olympique / paralympique
	Concours Hippique
	Concours Complet
Le Complexe Sportif de la Faisanderie et le CNSD	Tir à l'Arc Olympique / paralympique
	Athlétisme Olympique / paralympique
	Pentathlon Moderne
La Base Nautique de la Magdeleine	Aviron Olympique / paralympique
	Canoë-Kayak Sprint
	Para-Canoë
Le CNSD	Judo Olympique / paralympique
	Natation Olympique / paralympique
	Triathlon Olympique / paralympique
	Taekwondo Olympique / paralympique
	Volleyball / Volleyball assis
	Boxe
Handball	

Le dispositif « Team 77 » du Conseil départemental de Seine-et-Marne

Le conseil départemental de Seine-et-Marne a lancé un appel à projets nommé « TEAM 77 » auprès des collectivités leur permettant de bénéficier d'un soutien à l'investissement pour accueillir des centres d'entraînements préolympiques et paralympiques, ainsi que l'organisation de compétitions internationales préolympiques ou paralympiques 2024.

La communauté d'agglomération a déposé une demande de soutien à l'investissement pour les sites du Grand-Parquet, du Complexe sportif de la Faisanderie et de la base nautique de la Magdeleine.

Au cours de sa réunion du 24 septembre 2020, la commission permanente du Conseil Départemental a attribué aux équipements sportifs communautaires constituant le Centre de Préparation aux Jeux Olympiques une aide financière de 1 504 856 € pour la construction d'un pas de tir à l'arc couvert au stade Mahut, l'aménagement d'un simulateur indoor et acquisition de bateaux pour la base nautique et les travaux du Grand Parquet.



LA PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

- **Les Relais Assistants Maternels**
- **L'accueil de loisirs**
- **Le service jeunesse**



Les Relais Assistants Maternels



Missions et moyens d'actions

Les missions d'un Ram sont à la fois d'informer et d'accompagner dans leurs démarches les familles et les professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant, mais aussi d'offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles, tout en les enrichissant.

Les Ram du Pays de Fontainebleau ont obtenu le ré-agrément des 5 Ram du Pays de Fontainebleau en 2019, pour la période 2020-2023, avec la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne.

Fonctionnement

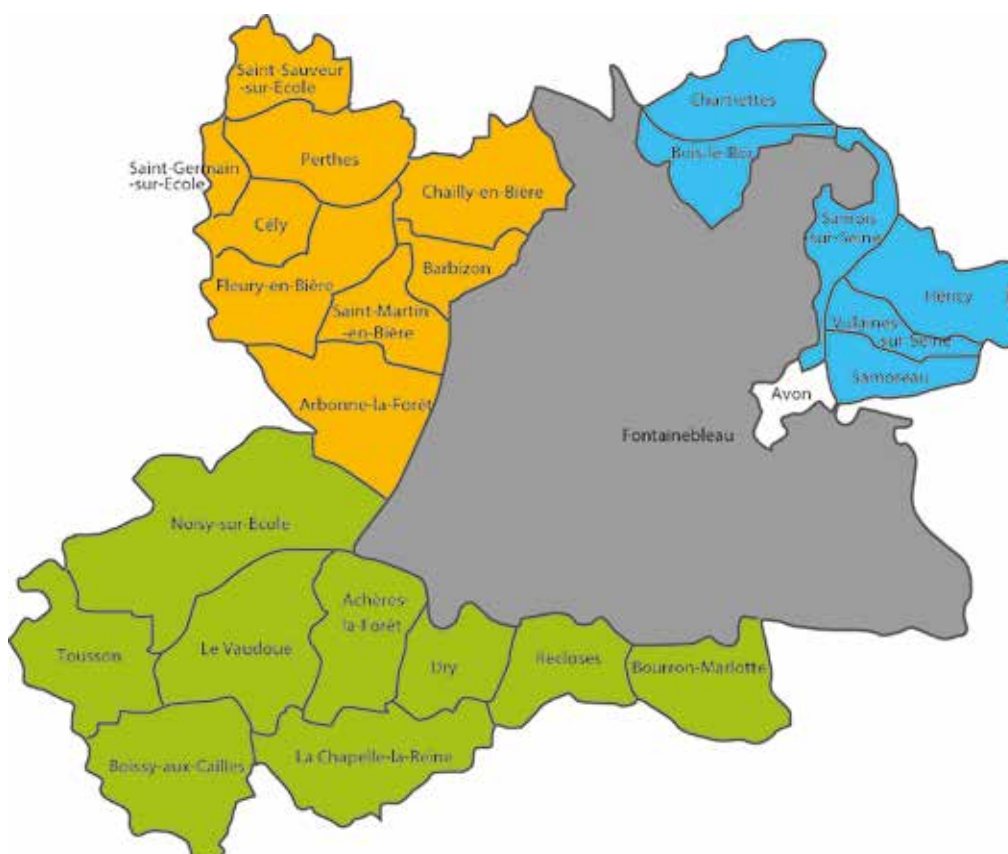
Les 5 Ram couvrent l'ensemble des communes et sont animées par cinq animatrices qualifiées, sur des secteurs d'intervention adaptés en concertation avec la Caf et la PMI.

Les ateliers d'éveil se déroulent uniquement en période scolaire. Leurs organisations varient selon les secteurs.

Les permanences administratives ont lieu en après-midi pour répondre aux demandes des publics.

Les activités des Ram sont ouvertes gratuitement aux publics visés, sur inscription.

nombre de lieux animés	Lutins de la forêt	Lutins de la Vallée	Lutins de la Seine	Lutins de la reine	Lutins de la plaine
communes	1	1	6	9	9
ateliers	1	3	4	3	4
permanences	1	1	4	1	1



Les chiffres de la petite enfance sur le territoire



310
assistants
maternels agréés



1031
places
théoriques



1750
familles
avec enfant de -3ans

Publics accueillis :

Les Ram s'adressent aux assistants maternels (AM) et gardes à domicile (GàD) en priorité, ainsi qu'aux enfants accueillis et aux parents.

Les animatrices organisent directement avec leur public les inscriptions : aux ateliers (nombre limité par l'activité, les locaux, les règles en vigueur) et aux temps de professionnalisation des professionnels de la petite enfance.



151
AM et GàD
participants aux ateliers

568
familles reçues



238
ateliers d'éveil



162
entretiens conseils professionnels



40
participations à la professionnalisation



L'accueil de loisirs



accueil des 6-11 ans



accueil des 3-5 ans

Missions et moyens d'actions

Les actions enfance mises en place par le service pour les publics de 3 à 11 ans s'exercent sur un périmètre limité aux 9 communes issues de l'ancienne intercommunalité du Pays de Bière.

Fonctionnement

Pour les enfants de 3 à 11 ans

Accueil de loisirs primaire de 8h à 18h30, le mercredi en période scolaire, et du lundi au vendredi lors des vacances scolaires, en journée complète uniquement avec repas et goûter inclus

Accueil d'urgence

L'accueil a été ouvert durant 8 journées aux vacances de printemps 2020 et quelques mercredis pour les enfants des personnels prioritaires.

Protocole sanitaire

À la suite du confinement, l'accueil de loisirs a adapté son fonctionnement aux divers protocoles mis en place au niveau national. Des groupes d'âge en plus petits effectifs ont été constitués, dans le respect des protocoles en vigueur et répartis dans les espaces disponibles.



12 495

enfants de 3 à 17 ans
(recensement CAF 2019
pour l'agglomération)



262

familles sont inscrites
aux activités



375

enfants participants

Le service jeunesse

Missions et moyens d'actions

Les activités jeunesse organisées par le service en direction des jeunes de 11 à 17 ans s'exercent sur un périmètre limité aux 11 communes issues des anciennes intercommunalités du Pays de Bière et du Pays de Seine.

Fonctionnement

Pour les jeunes de 11 à 17 ans

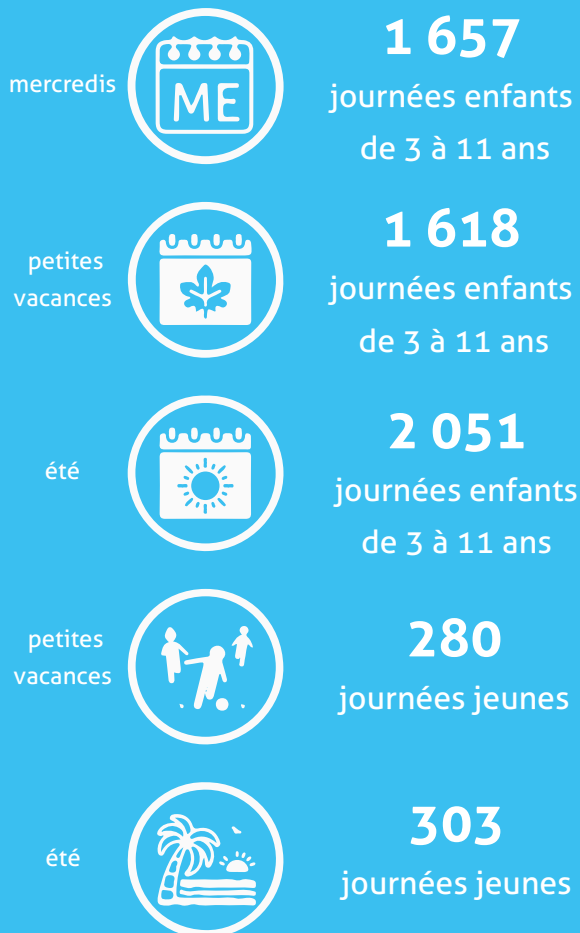
Journées Oxygène, du lundi au vendredi lors des vacances scolaires, en demi-journée ou journée complète. En 2020 cet accueil a fonctionné sur les toutes les petites vacances scolaires et 6 semaines l'été.

L'espace Oxygène :

En 2020 les référents jeunesse ont poursuivi l'accompagnement des jeunes dans leurs projets et démarches, pendant les vacances mais aussi en période scolaire avec les établissements et les mercredis après-midi sur rdv.

Le service conventionne avec le Centre d'Information Jeunesse de Seine-et-Marne pour bénéficier localement du réseau et des supports, outils et formations.

En 2020, tous âges confondus



Journées Oxygène- découverte de la pêche



**Pays de
Fontainebleau**
Communauté d'agglomération

44 rue du château

77300 Fontainebleau

01 64 70 10 80

accueil@pays-fontainebleau.fr

www.pays-fontainebleau.fr